

PISU/DMT/SMU/CG
Rapporteur : M. Bernard

Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT

N° 1

Mobilité – Plan de Déplacements Urbains – Révision - Prise en considération de l'enquête publique environnementale et approbation du projet de PDU 2019-2030

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des transports, notamment les articles L.1214-1 et suivants ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles ;
Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et son décret d'application du 27 avril 2017 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2013 portant approbation du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Bretagne 2013-2018 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2015 approuvant le Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise pour la période 2015-2020 ;
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé par le Syndicat Mixte du Pays de Rennes le 29 mai 2015 ;
Vu la délibération n° C 07-246 du 5 juillet 2007 approuvant le Plan de Déplacements Urbains (PDU) ;
Vu la délibération n° C 13.047 du 21 février 2013 engageant la mise en révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) ;
Vu la délibération n° C 15.541 du 17 décembre 2015 adoptant le Programme Local de l'Habitat de Rennes Métropole ;
Vu la délibération n° C 18.001 du 25 janvier 2018 approuvant le cadre d'orientation de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et les modalités de concertation du public ;
Vu la délibération n° C 18.060 du 5 avril 2018 arrêtant le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial de Rennes Métropole ;
Vu la délibération n° C 19.172 du 19 décembre 2019 approuvant l'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole
Vu le bilan du garant de la Commission Nationale du Débat Public publié le 19 novembre 2018 ;
Vu la délibération n° C 19.001 du 31 janvier 2019 prenant en considération le bilan de la concertation du public et arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains ;
Vu la décision n° E19000080 / 35 du Président du Tribunal Administratif de Rennes en date du 10 mai 2019 portant désignation des membres de la commission d'enquête ;
Vu l'avis délibéré n°2019-006914 du 6 juin 2019 de la Mission régionale d'Autorité environnementale sur le projet de plan de déplacements urbains de Rennes Métropole ;
Vu l'arrêté n°A 19.763 du 1^{er} juillet 2019 définissant les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique environnementale du Plan de Déplacements Urbains de Rennes Métropole ;
Vu l'arrêté modificatif n°A 19.932 du 20 août 2019 relatif à l'organisation de l'enquête publique ;
Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête reçus le 13 novembre 2019.

EXPOSE

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la métropole rennaise est un document de planification qui fixe les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins de déplacements des personnes et des marchandises, avec comme objectif d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. Par délibération



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (Suite)**

C13.047 du 21 février 2013, Rennes Métropole a engagé la mise en révision du PDU de la métropole rennaise. Après un travail de concertation et d'écriture, un nouveau projet de PDU pour la période 2019 – 2030 a été arrêté lors du conseil de Rennes Métropole du 31 janvier 2019. Assorti des avis des personnes publiques consultées, le projet de PDU a ensuite fait l'objet d'une enquête publique du 19 août au 20 septembre 2019. La commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif de Rennes a rendu son rapport et ses conclusions sur le projet, le 13 novembre 2019. Il s'agit, par la présente délibération, de prendre en considération les résultats de l'enquête publique et d'approuver le projet de PDU pour la période 2019 -2030.

1. La procédure d'élaboration du projet de PDU

Le projet de PDU 2019 – 2030 a été élaboré de manière à répondre aux 4 grands enjeux du territoire en matière d'organisation des mobilités et des transports :

- **enjeu environnemental et climatique** : En cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), la mobilité doit s'inscrire, à l'échelle locale, dans l'objectif de baisse de 38% d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2030 et de diminution de la pollution.
- **enjeu d'accessibilité** : le développement du territoire sur le modèle de la "Ville-Archipel" conduit à devoir répondre aux besoins croissants de mobilité sur la métropole en s'appuyant sur l'armature urbaine multipolaire du SCoT.
- **enjeu de hiérarchisation** : le PDU doit proposer un plan d'actions hiérarchisé, en fonction des capacités d'investissements des acteurs publics et des spécificités des territoires. Il doit permettre de cibler les actions sur les problématiques prioritaires.
- **enjeu de territorialisation** : le PDU doit mettre en place des offres alternatives à la voiture solo en développant un "mix" de solutions de mobilités adaptées aux caractéristiques des territoires (Rennes, Cœur de Métropole, communes plus périphériques).

Pour élaborer le projet de PDU, Rennes Métropole a travaillé en concertation avec les acteurs du territoire. Dès 2015, plusieurs démarches ont été organisées en ce sens : un séminaire des élus communaux (2015), des ateliers thématiques partenariaux et des ateliers quadrants (2016), des échanges avec les communes (2016 et 2017) et avec les associations (2017). Une phase de concertation auprès de la population s'est déroulée du 16 avril au 17 octobre 2018 : 9 réunions publiques ont été organisées sur la métropole, réunissant près de 1 300 participants. Le bilan de la concertation a été réalisé par la garante désignée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), transmis à Rennes Métropole début novembre 2018 et mis à disposition du public sur le site internet www.metropole.rennes.fr. Sur la base de ce travail, le Comité de pilotage du PDU a conduit la révision en associant les partenaires institutionnels dont l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et le Pays de Rennes.

Pour répondre aux 4 grands enjeux du territoire en matière de mobilité, 4 priorités ont été retenues et constituent le socle du projet de PDU 2019 – 2030 :

- **Priorité A** : Changer les comportements de mobilité quotidienne par la sensibilisation de tous
- **Priorité B** : Garantir une mobilité pour tous, contribuer à améliorer la santé publique
- **Priorité C** : Hiérarchiser et territorialiser les modes de déplacements selon leur zone de pertinence
- **Priorité D** : Renforcer l'intermodalité à l'échelle du bassin de vie rennais

Pour chaque priorité, le PDU décline une série d'actions alliant de nouveaux aménagements à la mise en place de services et d'animations territoriales. Ces actions visent à construire une métropole durable et respectueuse de l'environnement, qui réponde aux besoins de déplacements en accordant une plus grande place au covoiturage et à l'autopartage, aux transports collectifs, aux modes actifs, aux pratiques d'intermodalité et en accompagnant au changement de comportements.

Grâce à ces actions, le PDU 2019-2030 entend inciter à un fort report modal depuis la voiture solo, afin d'atteindre les objectifs suivants en termes de parts modales des déplacements en 2030 sur la métropole :



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (Suite)

- 40 % de déplacements en modes motorisés, soit une poursuite de la tendance à la baisse observée depuis 1999 ;
- 9 % de déplacements à vélo, traduisant une volonté forte de développement de la pratique du vélo illustrée par la création du réseau express vélo ;
- 35 % de déplacements à pied. La marche a fortement augmenté entre 2007 et 2018, mais la hausse des autres modes alternatifs risque de modérer cette tendance haussière ;
- 16 % de déplacements en transports collectifs, une évolution à la hausse cohérente avec la mise en service de la ligne b du métro et avec le développement du réseau STAR.

Le projet de Plan de Déplacements Urbains s'articule autour de 12 axes d'interventions, déclinés en 26 actions principales qui ont fait l'objet d'une estimation financière sur la période 2019-2030. Conformément à la loi, le PDU fera l'objet d'une évaluation en 2024 – 2025 aux côtés des partenaires, pour si besoin réorienter son action.

2. La consultation des personnes publiques associées

Après l'arrêt du projet, le PDU a été soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale, des communes de Rennes Métropole et des personnes publiques associées du 6 mars au 6 juin 2019. Les Conseils municipaux des communes de Rennes Métropole, les services de l'État, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, le Syndicat mixte du Pays de Rennes, ainsi que les Établissements publics de coopération intercommunale limitrophes de Rennes Métropole, ont été invités à émettre un avis sur le projet de PDU, à défaut de quoi leur avis est réputé favorable.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), les services de l'État, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, le Syndicat mixte du Pays de Rennes ont émis un avis favorable.

39 communes membres de Rennes Métropole ont émis un avis. Seules deux communes ont émis un avis défavorable : Saint-Grégoire et Parthenay-de-Bretagne. Les autres communes de Rennes Métropole (hors Langan, Miniac-sous-Bécherel, Mordelles et Saint-Armel qui n'ont pas émis d'avis) ont émis un avis favorable.

La synthèse des avis est présentée en **annexe n°1** au chapitre III.

Rennes Métropole a produit un mémoire en réponse aux avis, annexé au dossier d'enquête publique (**annexe n°3**).

3. L'enquête publique environnementale

Le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains pour la période 2019 – 2030, annexé des avis des personnes publiques consultées et de l'autorité environnementale, a été soumis à une enquête publique environnementale, conformément à la loi. L'enquête publique s'est déroulée sur le territoire de Rennes Métropole pendant une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 19 août 2019 à 9h00 au vendredi 20 septembre 2019 à 17h inclus.

La commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif était composée des membres suivants :

- Madame Camille HANROT-LORE, géographe-urbaniste en retraite, Présidente de la commission d'enquête;
- Monsieur Michel FROMONT, directeur général des services en retraite, membre de la commission d'enquête ;
- Monsieur Christian JOURDREN, ingénieur en chef en retraite, membre de la commission d'enquête ;
- Madame Viviane LE DISSEZ, cheffe-adjointe en UT-DDTM en retraite, membre de la commission d'enquête;
- Madame Annick BAUDIC-TONNERRE, directeur administratif et financier, membre de la commission d'enquête.



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (Suite)**

Huit lieux d'enquête publique répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain ont permis au public de prendre connaissance du dossier, de formuler des observations et de rencontrer les membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences : Rennes (siège de l'enquête), Betton, Langan, Le Rheu, Pacé, Pont-Péan, Thorigné-Fouillard et Vern-sur-Seiche. 20 permanences ont été organisées.

Un registre dématérialisé a également été mis en place, permettant au public d'accéder au dossier et de formuler des observations directement sur le registre.

L'ensemble des observations et propositions formulées par le public ont été intégrées au registre dématérialisé et annexées au registre papier à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais, et de ce fait accessibles au public.

Le public a été informé, par l'insertion des avis d'enquête publique dans la presse, par affichage à l'Hôtel de Rennes Métropole, en chacune des mairies et en près de 500 lieux du territoire, ainsi que sur le site internet de Rennes Métropole et sur le registre dématérialisé, préalablement et durant toute la durée de l'enquête publique.

Pendant l'enquête publique, **569 observations** ont été enregistrées via des courriers ou courriels à la commission d'enquête ou des remarques formulées sur les registres papier ou numérique. Le registre dématérialisé a enregistré plus de 9 000 visites. 88% des observations ont été enregistrées directement sur le registre dématérialisé.

Les observations formulées par le public ont été réparties par la commission d'enquête en 6 thèmes : les déplacements ; les pôles d'échanges et parcs relais, l'accessibilité, la communication et la gouvernance, l'environnement ; le dossier et le déroulement de l'enquête publique. Le thème déplacements se compose des sous-thèmes suivants : véhicules motorisés, bus et cars, métro, train, piétons, vélo et VAE, logistique, autres moyens de déplacements. Le thème environnement se compose des sous-thèmes suivants : polluants et Gaz à Effet de Serre (GES), bruit, consommation énergétique, consommation foncière.

La commission d'enquête a transmis à Rennes Métropole son procès-verbal de synthèse de l'enquête publique en date du 30 septembre 2019, assorti de questions, auxquelles Rennes Métropole a répondu dans un mémoire en date du 14 octobre 2019. Le 13 novembre 2019, Rennes Métropole a reçu le rapport de la commission d'enquête relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies ainsi que, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées. **La Commission d'enquête a émis un avis favorable sans réserve et formulé 6 recommandations à Rennes Métropole.** Les 6 recommandations sont reprises intégralement ci-dessous :

Recommandation n°1 :

Justifier dans le PDU les hypothèses retenues quant au développement du covoiturage.

Recommandation n°2 :

Lever toute ambiguïté entre les actions 8 et 21 concernant les voies réservées (transport collectif/covoiturage) et les voies de transport collectifs en site propre (TCSP : bus, car), flécher les voies réservées dans le seul sens entrant, à l'exception de celle de la RN 24 qui est à double sens, et exclure les véhicules propres de ces voies.

Recommandation n°3 :

Indiquer dans l'action 5, la période de 2019 à 2024 pour la réalisation du Réseau express vélo ; rectifier le montant affecté à l'action 6 au Schéma directeur vélo pour le porter à 43 M€ ; sécuriser au plus tôt le réseau cyclable notamment aux carrefours ; affiner les liaisons intercommunales directes, poursuivre le développement des parcs sécurisés pour les vélos dans les lieux d'intermodalité ou pôles d'échanges multimodaux, lieux de travail et de les indiquer dans les actions 22 et 23.

Recommandation n°4 :



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (Suite)**

Indiquer dans le contenu de l'action 16 les objectifs « zéro livraison en diesel » (hors dérogation) en centre-ville de Rennes et la réduction de 30% des déplacements de logistique urbaine réalisés en diesel à l'échelle de Rennes Métropole en 2030 (hors centre-ville de Rennes).

Recommandation n°5 :

Ajouter dans les actions du PDU des mesures pédagogiques, des campagnes de sensibilisation, d'apprentissage du vélo et de contrôles.

Recommandation n°6 :

Communiquer au public les analyses des suivis, notamment des polluants atmosphériques (NOx, PM10, PM2,5, et COVNM) et des émissions de gaz à effet de serre, l'évaluation du PDU à mi-parcours et le cas échéant les actions correctives à mettre en place.

Le rapport, les appréciations et l'avis de la commission d'enquête sont consultables pendant un an, à l'Hôtel de Rennes Métropole, en chacune des 7 mairies désignées comme lieu d'enquête publique (Betton, Langan, Le Rheu, Pacé, Pont-Péan, Thorigné-Fouillard et Vern-sur-Seiche) et sur le site internet de l'enquête publique "Registre dématérialisé", également accessible depuis le site internet de Rennes Métropole.

L'annexe n°1 à la présente délibération présente le rapport de la commission d'enquête, intégrant la synthèse des avis des personnes publiques consultées, le procès-verbal de la commission d'enquête, la synthèse de chaque observation formulée pendant l'enquête publique et les réponses apportées par Rennes Métropole au procès-verbal.

L'annexe n°2 présente les appréciations et conclusions de la commission d'enquête.

Les réponses apportées par Rennes Métropole aux avis des personnes publiques consultées sont présentées dans **l'annexe n°3**.

4. Les modifications apportées au projet de PDU

Le projet de PDU a été modifié pour tenir compte des avis formulés par l'autorité environnementale et les personnes publiques consultées, des contributions du public pendant l'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions de la commission d'enquête. Les modifications apportées au projet de PDU sont détaillées ci-dessous par thématique.

Modifications sur le thème du vélo

Plusieurs modifications s'appliquent aux actions concernant le vélo (actions 5, 6, 7 et 15), pour tenir compte de la recommandation n°3 de la commission d'enquête et des nombreuses observations du public sur cette thématique (61% des observations abordent ce sujet – sachant qu'une même observation concerne plusieurs thèmes).

- Le **phasage de réalisation du Réseau Express Vélo (REV)**, dont la réalisation est prioritaire et très attendue, a été modifié (action 5) : il sera programmé sur la période 2019 - 2024 (sous réserve des difficultés foncières) et non sur 2019 – 2030.
- **L'enveloppe financière** dédiée aux aménagements cyclables a été augmentée de 3M€ par an, soit : 21 M€ pour le Réseau Express Vélo (y compris les ouvrages de franchissement) ; 43 M€ pour le Schéma Directeur Vélo. Cette augmentation est plus en cohérence avec la volonté forte de développer la pratique du vélo, qui se traduit par un objectif de part modale ambitieux pour les déplacements en vélo à horizon 2030.
- **La sécurisation des carrefours** accidentogènes pour les modes actifs est une priorité d'action qui a été intégrée plus fortement à l'action 14 relative à la sécurité routière. Elle répond à la demande forte de traiter les points durs et les franchissements sur les itinéraires pour les modes actifs.
- Le Schéma Directeur Vélo métropolitain (SDV) a été validé avec les communes, et sa **cartographie** a donc été intégrée au PDU. Cette nouvelle carte permet de visualiser d'une part les liaisons du REV entre les communes autour de la seconde ceinture et le cœur de métropole, et d'autre part les liaisons secondaires



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (Suite)**

et alternatives reliant les communes plus périphériques au REV ou assurant des liaisons intercommunales. Elle met en évidence la continuité entre le REV et le SDV, qui constituent bien un ensemble cohérent en termes d'itinéraires cyclables sur l'ensemble de la métropole. Elle permet de répondre aux demandes d'itinéraires intercommunaux formulées pendant l'enquête publique.

- Les EPCI limitrophes à Rennes Métropole sont indiqués comme partenaires dans l'action 6 relative au SDV, de manière à assurer la cohérence et la connexion entre le réseau vélo métropolitain et les réseaux vélos extérieurs.

La commission d'enquête recommande de poursuivre le développement du **stationnement vélo**. Le projet de PDU identifiait déjà les différentes offres existantes : stationnement sécurisé au niveau des pôles d'échanges, dans les parcs publics, dans les parcs relais, arceaux vélos sur l'espace public... La poursuite du développement des stationnements vélo, déjà inscrit à l'action 6 du PDU, a été reprise dans les actions 22 et 23 relatives aux pôles d'échanges.

Enfin de manière plus générale, il est rappelé dans le PDU que conformément au Code de l'environnement, Rennes Métropole, lors des réalisations ou rénovations de voies urbaines, met au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Modification sur le thème des bus et cars

La thématique des bus et cars a également été très souvent évoquée (47% des observations du public). Pour tenir compte de la recommandation n°2, le PDU a été modifié de manière à être plus explicite sur les actions concernant les études et la réalisation d'aménagements en faveur des bus :

- Dans les actions 8 et 21, la définition et la vocation des **voies réservées** « TC+covoiturage » et des **voies TCSP** a été précisée.
- Sur les cartographies, les voies réservées « TC+covoiturage » sont représentées dans le sens entrant vers Rennes uniquement, puisque c'est en heure de pointe du matin que les difficultés sont les plus importantes. Concernant la RN24, la voie réservée est également représentée dans le sens entrant uniquement, les études pilotées par l'État sur l'Ouest Rennais n'ayant pas encore abouti à un choix d'aménagement.
- Les **voies réservées sur l'A84 et la RN157** sont ouvertes aux transports collectifs, au même titre que les autres voies réservées.
- Une **nouvelle cartographie** a également été intégrée au PDU, synthétisant les projets de voies réservées « TC+covoiturage », les études de TCSP et les axes faisant l'objet d'aménagements ponctuels en faveur des bus. Cette carte apporte une clarification complémentaire aux actions en faveur de la circulation des bus et des covoitureurs.
- L'erreur concernant le **pôle d'échanges au niveau de l'A84**, soulevée par la communauté de communes Liffré – Cormier, a été corrigée : le pôle "relais de mobilité" se situe en amont de la voie réservée sur l'A84, et non en aval.

De nombreuses observations concernaient des demandes de modifications locales d'offre TC (fréquence, horaire, amplitude, point d'arrêt, modification de tracé, création ou extension de ligne) et des tarifs, Rennes Métropole a expliqué à la commission que cela relevait des plans d'actions annuels et non du PDU, ce qu'elle a jugé tout à fait recevable.

Enfin, les communes et le public ont exprimé un besoin d'amélioration des **déplacements de commune à commune** périphérique (sans passer par Rennes). Offrir une offre de transport alternative à la voiture solo pour les déplacements domicile – travail de commune à commune est bien un enjeu identifié dans le PDU. Le PDU rappelle les expérimentations menées sur des lignes de bus de périphérie à périphérie, dont le bilan en termes de



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (Suite)**

fréquentation et de coût ne justifie pas la mise en place de lignes régulières classiques. En effet, les flux de commune à commune sont trop faibles et trop diffus sur le territoire. Le PDU s'appuie donc plutôt sur le développement de la pratique du vélo, en particulier du VAE, et du covoiturage sur ce type de liaison. Pour tenir compte des observations du public et de l'avis de l'État, la justification de cette position a été développée dans la description du projet de PDU. Pour répondre aux attentes sur ce sujet, les actions du PDU ont également été complétées par l'ajout d'une expérimentation de Transport à la Demande dynamique entre la zone d'emplois de Cesson-Sévigné (1^{ère} zone d'emplois hors Rennes) et les communes périphériques proches.

Modifications sur le thème des véhicules motorisés

De nombreuses observations concernent les aménagements de voirie et l'usage de la voiture, mais elles expriment des points de vue contradictoires. Plus de la moitié des observations traduisent une demande de réduction de la place de la voiture, notamment en centre-ville, avec en complément le développement de parcs relais et de covoiturage sur la rocade et en amont. Le reste des observations se partage entre les partisans d'une amélioration de la sécurité (limitation des vitesses, entretien des voiries) et ceux qui demandent la création de nouvelles voies pour diminuer la congestion et absorber le transit.

Sur ce sujet, le PDU a été modifié de manière à être plus clair sur la stratégie concernant la place de la voiture. Il a ainsi été précisé, dans la partie décrivant le projet de PDU, que le PDU est un document stratégique pour les 10 ans à venir, et que par conséquent les actions sur les infrastructures routières (traitement des points de congestion, sécurisation, exploitation, ...) qui y sont détaillés répondent à des **enjeux métropolitains sur le réseau structurant**. L'étude de hiérarchie du réseau structurant présentée au PDU a conduit, en association avec les communes métropolitaines, à une liste de projets routiers sur l'ensemble de la métropole (création, sécurisation, renfort) qui ne sont pas listés dans le PDU.

Dans sa recommandation n°1, la commission d'enquête demande que les hypothèses de **covoiturage**, qui conditionnent fortement les résultats attendus du PDU sur le plan environnemental, soient mieux justifiées. Cette justification est également attendue par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et par l'État. Le PDU fixe pour objectif de covoiturer 1 jour sur 5 pour le domicile – travail, ce qui reviendrait à multiplier la part du covoiturage par 3. Pour atteindre cet objectif, le PDU s'appuie sur de nombreuses actions : communication et information (ambassadeurs mobilité...), outils de mise en relation des covoitureurs, voies réservées, places réservées dans les parcs relais, tarifs stationnement, plans de mobilité des entreprises... Cet objectif et les actions du PDU en faveur du covoiturage ont été modifiés dans la partie expliquant le projet de PDU de manière à mettre en avant ce sujet phare du PDU.

Les effets de ces actions sur la circulation et sur les émissions de GES ont été évalués à partir des modélisations de trafic réalisées par des bureaux d'études spécialisés dans le cadre de l'évaluation environnementale. Les estimations de trafic ont montré une forte augmentation du covoiturage, notamment liée à l'amélioration des temps de parcours pour les covoitureurs comparés aux temps de parcours pour les automobilistes seuls (aménagement des voies réservées). L'objectif de covoiturer 1 jour sur 5 pour le domicile – travail, combiné aux autres actions du PDU, permet de réduire le trafic routier, et d'atteindre en lien avec les autres mesures locales et nationales, la baisse de 38% des émissions de GES du PCAET.

Modifications sur les impacts environnementaux

Plus généralement concernant les impacts environnementaux du PDU, plusieurs observations traduisent un doute quant au respect des **objectifs du PCAET** par le PDU. La MRAe et l'État demandent que la cohérence du PDU avec le PCAET soit mieux justifiée.



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (Suite)**

Comme expliqué dans l'évaluation environnementale, les effets du PDU sur les émissions de GES ont été calculés à partir de modélisations des trafics routiers par des bureaux d'études spécialisés. Les calculs des émissions de GES prennent en compte à la fois les mesures locales, c'est-à-dire les actions du PDU, et les mesures nationales (évolution du parc de véhicules, prime à l'achat de véhicules propres...). La commission d'enquête considère "qu'au vu de la modélisation présentée au dossier, le PDU respecte les objectifs du PCAET en ce qui concerne la réduction du trafic routier". Par ailleurs, tous les objectifs du PCAET ne sont pas repris dans le PDU même si cela forme un ensemble cohérent (chacun d'entre eux doit être compatible avec le SCOT et le PPA).

L'évaluation du bruit est également questionnée car peu présente dans le document. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) date de 2012, et son réexamen débute. Cela a été ajouté dans l'annexe environnementale. Nous ne disposons pas encore d'éléments permettant de compléter le document, mais, comme le note la commission d'enquête, les limitations de vitesse en milieu urbain prévues participent à la réduction du bruit.

Les objectifs « zéro livraison en diesel » (hors dérogation) en centre-ville de Rennes et la réduction de 30% des déplacements de **logistique urbaine** réalisés en diesel à l'échelle de Rennes Métropole en 2030 (hors centre-ville de Rennes) ont été intégrés à l'action 16 comme demandé dans la recommandation n°4.

Plusieurs observations du public concernent des craintes liées à l'urbanisation, et à ses conséquences sur la congestion. La prise en compte de ces observations relève du PLUi qui a fait l'objet de sa propre enquête publique.

Pour finir sur la thématique environnementale, le bilan à mi-parcours du PDU permettra de vérifier la trajectoire pour l'atteinte des objectifs et de définir de nouvelles mesures si besoin.

Modification sur le thème de la communication et sensibilisation

Les actions de communication et sensibilisation sont mises en avant dans le projet de PDU comme un levier d'action pour inciter à l'usage des modes alternatifs à la voiture solo et pour améliorer la cohabitation des usagers des différents modes de transport dans l'espace public. Cette thématique est évoquée à de nombreuses reprises dans les observations. Pour suivre la recommandation n°5, les **initiatives existantes** sur le territoire relatives à l'apprentissage du vélo et du Code de la route, à la prévention et à la sécurité routière (éclairage des cyclistes, cohabitation bus/vélo...) ont été précisées dans l'action 1 et dans l'action 14 du PDU. En revanche les actions de contrôles, demandées par les différents usagers, sont à réaliser par les forces de police habilitées (Rennes Métropole n'a pas de pouvoir de police en agglomération) et le PDU peut juste exprimer cette volonté, sans disposer de l'autorité pour la mettre en œuvre.

La commission d'enquête recommande de communiquer au public **les mesures de polluants et les émissions de GES** (recommandation n°6). Les mesures de polluants sont déjà publiées en temps réel sur www.airbreizh.asso.fr, ainsi que l'indice ATMO quotidien améliorant la compréhension de la qualité de l'air pour le grand public. Les émissions de GES à l'échelle de Rennes Métropole sont issues de modélisations ponctuelles de bureaux d'études spécialisés (modélisation de trafic et émissions de polluants) et ne sont pas disponibles hors période de réalisation du PDU. Le PDU n'est donc pas modifié sur ce point.

En revanche, une communication au public sera à prévoir lors de l'évaluation à mi-parcours du PDU, et le cas échéant sur les actions correctives à mettre en place, en 2025.

Modifications sur le thème du ferroviaire

La commission d'enquête n'a pas émis de recommandation concernant le ferroviaire, bien que ce sujet soit évoqué dans certaines observations du public. Elle note dans son rapport, à propos de la réalisation du RER Rennais, que



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (Suite)**

"sa réalisation n'est pas réaliste d'ici 2030, du fait des délais nécessaires à un éventuel accord de financement entre les différents acteurs concernés puis à la réalisation des travaux."

Le PDU intègre les projets ferroviaires qui sont réalisables et finançables à l'horizon 2030, et suite aux remarques des personnes publiques associées et du public, le projet est complété sur le sujet du ferroviaire pour intégrer les nouveaux éléments validés avec l'avancement des études partenariales sur le nœud ferroviaire. Le projet innovant « **2 trains sur la même voie** » est ainsi intégré au PDU, chiffré à 9 M€ et permettant dès 2023 de créer 30 départs supplémentaires (au total des 5 branches) sur les heures de pointe du matin et du soir si d'autres limites de capacités en ligne n'existent pas. Les départs supplémentaires seront à confirmer à la vue des trains disponibles et des coûts d'exploitation, et à affecter entre les différents types de trains (TGV, intercity, périurbain) portés par chaque partenaire.

Enfin, il est précisé, dans la partie décrivant le projet de PDU, que Rennes Métropole participe aux études partenariales menées par la Région et la SNCF sur le développement de l'offre ferroviaire à un horizon post-PDU, en particulier les études de la ligne nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL).

Modifications sur les pôles d'échanges

La **hiérarchie des pôles d'échanges** est modifiée de façon à mettre en avant la cohérence du PDU avec le SCoT, comme demandé par le Pays de Rennes et soulevé dans le rapport de la commission d'enquête. L'ensemble des pôles d'échanges du SCoT, concernés par un enjeu de densification et d'urbanisation, est ainsi représenté sur la carte. La terminologie des "pôles d'échanges de proximité" est également modifiée afin de distinguer les haltes ferroviaires, qui sont des pôles du SCoT, et les "relais de mobilité", qui sont des lieux d'échange d'un mode de transport à un autre, en amont des voies réservées, à proximité de la 2ème ceinture, qui ne possèdent pour leur part, pas d'enjeu de densification.

Modifications de la carte de synthèse des principales actions

La **carte de synthèse métropolitaine** du projet est également modifiée, de manière à intégrer les évolutions décrites précédemment, en particulier les voies réservées, les études TCSP, les axes supports d'aménagements ponctuels en faveur des bus et les pôles d'échanges et relais de mobilité.

5. En conclusion

Les modifications apportées au projet de PDU détaillées ci-dessus permettent de prendre en compte les recommandations de la commission d'enquête ainsi que les observations des personnes publiques consultées et du public. Ces modifications permettent de compléter utilement le document, sans remettre en cause substantiellement ni les fondements qui ont présidé à son élaboration, ni l'économie générale du projet arrêté par le conseil métropolitain le 31 janvier 2019.

Le PDU de la métropole rennaise pour la période 2019 - 2030, modifié de façon à tenir compte des résultats de l'enquête publique et soumis à l'approbation du conseil, comprend :

- Le **document cadre**, expliquant le diagnostic et les objectifs stratégiques, le plan d'actions, la déclinaison territoriale du projet, les modalités de suivi et d'évaluation du PDU ;
- Le **rapport environnemental**, qui analyse notamment les effets potentiels attendus pour la mise en œuvre du PDU sur l'environnement ;
- **L'annexe accessibilité** qui détaille les actions à mener pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (Suite)**

Après avis favorable du Bureau du 16 janvier, le Conseil est invité à :

- approuver le projet de Plan de Déplacements Urbains 2019-2030 de la métropole rennaise, modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.
- préciser que cette délibération et le dossier correspondant seront notifiés à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de la métropole, ainsi qu'à Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine ;
- dire que cette délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité ;
- dire que le dossier de Plan de Déplacements Urbains sera tenu à la disposition du public au siège de Rennes Métropole et en chacune des mairies des communes membres de la métropole, ainsi qu'à la Préfecture.

Annexes :

1. Rapport de la commission d'enquête
2. Appréciations et conclusion de la commission d'enquête
3. Réponses apportées par Rennes Métropole aux avis des personnes publiques consultées

Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT

DGS/SAA/EC/SLC

Rapporteur : M. Le Président

N° 2

Administration générale – Délégation de pouvoirs au Bureau – Compte-rendu des décisions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° C 18.034 du 25 janvier 2018 portant délégation de pouvoirs au Bureau.

L'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité au Conseil métropolitain de déléguer une partie de ses attributions au Bureau. Le même article rend obligatoire, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le compte-rendu des attributions ainsi exercées.

Dans le cadre des délégations consenties sur ce fondement, le Bureau du 16 janvier 2020 a pris les décisions suivantes :

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

B 20.001 Développement économique – Aides aux investissements et à l'emploi - SARL "Brasserie Skumenn" – Cesson-Sévigné – SAS "Néo-Soft Services" et SCI "Eurosquare" – Rennes - SARL "Wallix" - Rennes - Conventions

- décide l'attribution d'une aide, sous la forme d'une subvention d'équipement, de 19 274 euros, à la SARL "Brasserie Skumenn" pour la création de 3 emplois CDI équivalent temps plein et d'un programme d'investissements de 213 965 euros HT, sur 3 ans, à Cesson-Sévigné ;
- décide l'attribution d'une aide, sous la forme d'une subvention d'équipement, de 94 060 euros, à la SAS "Néo-Soft Services" et la SCI "Eurosquare" pour la création de 40 emplois CDI équivalent temps plein et d'un programme d'investissements de 3 324 782 euros HT, sur 3 ans, à Rennes ;
- décide l'attribution d'une aide, sous la forme d'une subvention d'équipement, de 45 471 euros, à la SARL "Wallix" pour la création de 30 emplois CDI équivalent temps plein et d'un programme d'investissements de 211 030 euros HT, sur 3 ans, à Rennes ;
- approuve les termes des conventions, fixant les modalités d'attribution de l'aide et les engagements réciproques des parties, à intervenir entre Rennes Métropole et les sociétés SARL "Brasserie Skumenn", SAS "Néo-Soft Services" et SCI "Eurosquare", SARL "Wallix" ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les dites conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.002 Développement économique – Association « Bretagne Supply Chain » – Subvention de fonctionnement – Convention

- décide l'attribution, à l'association « Bretagne Supply Chain », d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour son plan d'actions annuel ;
- décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5000 € pour l'organisation de l'événement Let's go ;
- approuve les termes de la convention entre Rennes Métropole et Bretagne Supply Chain relative aux modalités de versement de ces subventions ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

B 20.003 Développement économique – Association Coop Maurepas – La Cohue - Convention pluriannuelle 2020-2022 - Subvention

- approuve les termes de la convention pluriannuelle 2020-2022 à intervenir entre Rennes Métropole et l'association COOP MAUREPAS fixant les modalités d'attribution de la subvention ;
- décide le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 150 000 euros en faveur de l'association COOP MAUREPAS pour le projet « La Cohue » au titre de la période 2020-2022, selon les modalités suivantes :
 - année 2020 : 20 000 € fixes et 30 000 € conditionnels,
 - année 2021 : 20 000 € fixes et 30 000 € conditionnels, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2021,
 - année 2022 : 20 000 € fixes et 30 000 € conditionnels, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2022 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.004 Développement économique - Innovation - « L'association C.E.E.I Créativ » - Subvention de fonctionnement – Convention

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 54 300 € à l'association C.E.E.I Créativ au titre de l'année 2020 ;
- approuve les termes de la convention annuelle 2020 à conclure avec l'association C.E.E.I Créativ, définissant les modalités du soutien accordé par Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.005 Développement économique – Démonstrateur industriel pour la ville durable – Recherche et Développement – Subvention d'investissement – Convention n° 18C0253 avec Eegle – Avenant n°1

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 18C0253 relative au démonstrateur industriel pour la ville durable établie entre Rennes Métropole et Eegle ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n°1 et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.006 Développement économique – Association « Initiative Rennes » – Fonds d'intervention « Plateforme Initiative France » - Convention pluriannuelle 2020-2022 - Subvention d'équipement

- décide le versement d'une subvention d'équipement d'un montant maximal de 180 000 euros en faveur de l'association « Initiative Rennes », pour l'abondement du fonds d'intervention « Plateforme Initiative France » au titre de la période 2020-2022. Ces fonds seront versés selon les modalités suivantes :
 - année 2020 : 60 000 euros,
 - année 2021 : 60 000 euros, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2021 ,
 - année 2022 : 60 000 euros, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2022 ;



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

- approuve les termes de la convention pluriannuelle 2020-2022 à intervenir entre Rennes Métropole et l'association « Initiative Rennes » fixant les modalités d'attribution de la subvention ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – Une conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Le Men)

B 20.007 Développement économique – Rennes – Le Blosne – Installation d'une pépinière d'entreprises et d'un Centre d'Affaires de Quartiers - Bail commercial en état futur d'achèvement avec la SCI LE QUADRI – Mandat de travaux avec la SPL Territoires Publics

- approuve l'installation d'une pépinière et d'un centre d'affaires de quartier (CAQ) dans la surface immobilière acquise par la SCI LE QUADRI au sein du programme Le Quadri au Blosne, en remplacement de la pépinière du Haut Blosne et du CAQ Blosne ; le plateau ayant vocation à répondre aux objectifs de mixité sociale et fonctionnel du Contrat de Ville ;
- approuve la conclusion d'une promesse de bail commercial en état futur d'achèvement avec la SCI LE QUADRI pour les besoins immobiliers précités :
 - Pour la location de 1 383, 94 m² de bureaux, 57,85 m² de surfaces partagées et 11 places de stationnement ;
 - Pour une durée de 12 ans dont 9 années fermes ;
 - Moyennant le versement d'un loyer annuel de 184 103 € HT et HC, abattu à 146 045 € HT et HC à compter du versement de la subvention ANRU, et un dépôt de garantie représentant trois mois de loyer HT ;
- approuve la conclusion d'un mandat de travaux avec la SPL Territoires Publics pour la désignation de la maîtrise d'œuvre, le suivi du chantier et le respect des délais de livraison moyennant le versement du montant coût des travaux et une rémunération de la maîtrise d'ouvrage estimés à 350 000 € HT ;
- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211.9 ou L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le bail commercial en état futur d'achèvement à intervenir avec la SCI LE QUADRI ainsi que tout document s'y rapportant ;
- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211.9 ou L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le mandat de travaux à intervenir avec la SPL Territoires Publics ainsi que tout document s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – Quatre conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Le Men, MM. Gaudin, Hervé P. et Le Blond)

B 20.008 Développement économique – Soutien aux événements – Opération "Envies d'agriculture" de la Confédération des éleveurs d'Ille-et-Vilaine à la Foire Internationale de Rennes - Subvention de fonctionnement – Convention

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € à la Confédération des éleveurs d'Ille-et-Vilaine pour l'opération "Envies d'agriculture" du 21 au 29 mars 2020 au Parc des expositions ;
- approuve les termes de la convention entre la Confédération des éleveurs d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole relative à l'organisation de l'opération "Envies d'agriculture" ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

B 20.009 Développement économique et rayonnement métropolitain – Congrès annuel de Pharmacie Humanitaire Internationale – Subvention de fonctionnement 2020

- décide l'attribution, au titre de l'année 2020, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € à l'association Pharmacie Humanitaire Internationale pour la participation aux frais d'organisation du congrès annuel de l'association qui se déroulera à Cesson-Sévigné les 28 et 29 mars 2020 aux fins de rayonnement métropolitain.

Adoption à l'unanimité

B 20.010 Développement économique – Tourisme – SPL « Destination Rennes » – Missions Office de Tourisme métropolitain – Classement de l'Office de Tourisme – Autorisation

- décide la demande de classement de l'office de tourisme métropolitain Destination Rennes ;
- autorise la SPL Destination Rennes à soumettre le dossier de demande de classement à M. le Préfet afin d'obtenir un arrêté de classement.

Adoption à l'unanimité

B 20.011 Développement économique – Appel à projets "Économie Sociale et Solidaire" – Renouvellement du dispositif sur 2020 - Association La Garden Partie – Association CDS Blosne – Subventions d'équipement - Conventions

- approuve le renouvellement de l'appel à projets ESS et la possibilité pour Rennes Métropole d'octroyer aux entreprises retenues des aides pour un budget global de 90 000 € ;
- approuve le règlement de l'appel à projets ESS ;
- décide de l'attribution d'une aide de 10 000 euros à l'association La Garden Partie pour son projet d'agriculture urbaine, nécessitant un investissement initial de 80 000 euros et permettant la création de 2 à 3 emplois ;
- décide l'attribution d'une aide de 25 000 euros à l'association CDS Blosne pour la création d'un centre communautaire de santé nécessitant un investissement de 45 000 euros et visant la création de 7 emplois ;
- approuve les termes des conventions relatives aux modalités de versement à conclure entre :
 - l'association Garden Partie et Rennes Métropole,
 - l'association CDS Le Blosne et Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions ou avenant spécifiques avec les associations précitées, conformément aux termes de la convention type approuvée par délibération n° C 15.338 du 17 septembre 2015, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.012 Enseignement supérieur – Recherche – Acquisition d'équipements scientifiques – Subventions d'investissement – Université de Rennes 1, INRAE, CNRS et CentraleSupélec – Conventions

- décide l'attribution, pour l'année 2020, d'une subvention en investissement de :
 - 13 844 € au CNRS - Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (OSUR) pour un granulomètre optique et un caisson de protection ;
 - 80 000 € à l'INRAE pour un système de chromatographie liquide à ultra-haute performance et d'un spectromètre de masse haute résolution ;
 - 32 500 € à CentraleSupélec – Institut d'Électronique et de Télécommunications de Rennes (IETR) pour l'acquisition de systèmes de production d'énergie solaire, postes de chauffage et bornes de recharge ;
 - 7 500 € au CNRS – Institut des Sciences Chimiques de Rennes (ISCR) pour l'acquisition de lasers à diodes ;
 - 70 000 € à l'Université de Rennes 1 – Structure Fédérative de Recherche Unité Mixte de Service Biosit pour un



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

- porte-échantillon cryogénique et d'une caméra CMOS pour cryo-TEM ;
- 18 300 € à l'Université de Rennes 1 – Unité mixte de service ScanMAT pour un Turbiscan ;
- 80 000 € au CNRS – Institut de Physique de Rennes (IPR) pour un système laser femtoseconde amplifiée ;
- approuve les termes des conventions financières à conclure avec l'Université de Rennes 1, l'INRAE, le CNRS, et CentraleSupélec relatives aux modalités de financement des opérations susvisées ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.013 Enseignement supérieur - Recherche – Associations Étudiantes et de Doctorants – Subventions de fonctionnement

- décide l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 1 600 € à l'association La Taloché pour l'organisation d'un workshop étudiant, 700 € à l'association Ressources Plus pour une journée d'échanges et de débats, et 600 € à l'association Lysias pour l'organisation d'un concours de plaidoirie et d'éloquence.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

B 20.014 Développement durable du territoire – Environnement – Maison de la consommation et de l'environnement – Convention 2018-2020 - Subvention de fonctionnement 2020

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 38 000 € à la Maison de la consommation et de l'environnement, au titre de l'année 2020, pour les missions décrites dans le rapport.

Adoption à l'unanimité

B 20.015 Développement durable du territoire – Prospective – Département d'Ille-et-Vilaine – Contrat départemental de territoire 2017-2021 - Programmation 2020 du volet 3 "actions de fonctionnement" – Approbation

- approuve la programmation de l'enveloppe de fonctionnement 2020 d'un montant de 1 472 963 €.

Adoption à l'unanimité

B 20.016 Développement durable du territoire - PCAET - Rénovation énergétique - écoTravo - Cellule économique de Bretagne – Subvention de fonctionnement

- décide l'attribution à la Cellule Economique de Bretagne d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € en soutien au programme de travail sur la rénovation énergétique des logements.

Adoption à l'unanimité – Un conseiller ne prenant pas part au vote (M. Puil)

B 20.017 Développement durable du territoire – Énergie / Habitat – écoTravo – Rénovation énergétique des copropriétés – Période de décembre 2019 à janvier 2020 – Subventions d'équipement

- approuve l'attribution des subventions d'équipement aux copropriétés figurant dans le tableau ci-dessous :



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

Audit



Nom de la copropriété	Adresse de la copropriété	Commune	Nombre de logements	Nom du syndic	Montant € TTC de la prestation votée	Montant des aides proposées pour l'audit selon règlement
Jardin Saint Laurent	5 allée de Cancale	Rennes	16	EFFICIENCE	6000,00 €	1600,00 €

Maîtrise d'œuvre

Nom de la copropriété	Adresse de la copropriété	Commune	Nombre de logements	Nom du syndic	Montant € TTC de la prestation votée	Montant des aides proposées pour MOE selon règlement
3 à 11 avenue Winston Churchill	3 à 11 avenue Winston Churchill	Rennes	50	LMH	48 672,00 €	24 336,00 €
EMERAUDE	1 à 11 rue de Brest et 1 à 9 rue Yves Mayeuc	Rennes	215	FONCIA	249 094,69 €	107 500,00 €

- autorise le versement des subventions dès réception des pièces attestant de la réalisation des prestations éligibles, tel que prévu au règlement des aides.

Adoption à l'unanimité

B 20.018 Valorisation des déchets ménagers – Association La Belle Déchette – Subvention exceptionnelle

- approuve le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association La Belle Déchette pour la mise en œuvre d'une formation au réemploi et à l'économie circulaire ;
- autorise Monsieur le Président, ou tout autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout document à intervenir pour cette décision.

Adoption à l'unanimité

B 20.019 Valorisation des déchets ménagers – Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Rennes Métropole - Lot n°1 : secteur centre "cœur de métropole" - Marché n°17.157 - Avenant n°2

- approuve les termes de l'avenant n° 2 au marché n° 17.157, précisant le mode de suivi de la base de données de gestion des bacs d'une part et intégrant deux nouveaux prix au bordereau des prix, pour un montant estimé à 293 898,99 € HT par an au maximum, soit une incidence de +2,10% par rapport à l'ensemble du marché et tous avenants confondus d'autre part; cette plus-value étant révisée annuellement uniquement à la baisse ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION MOBILITÉ ET TRANSPORTS

B 20.020 Transports collectifs - Accessibilité du territoire – Schéma directeur d'amélioration du nœud ferroviaire de Rennes – Étude complémentaire - Subvention d'équipement – Convention avec l'État, la Région Bretagne, SNCF Réseau

- approuve la participation financière de Rennes Métropole à hauteur de 83 333,33 € pour le financement de l'étude complémentaire du schéma directeur d'amélioration des performances du nœud ferroviaire de Rennes ;
- approuve les termes de la convention relative au financement de l'étude complémentaire du schéma directeur du nœud ferroviaire de Rennes, à signer avec l'État, la Région Bretagne et SNCF Réseau ;



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.021 Transports collectifs – Réseau STAR - Système billettique interopérable KorriGo – Développement de l'accès aux services publics sur la région Bretagne - Convention cadre n° 16C0101 – Centrale d'achat Mégalis Bretagne - Convention d'application

- approuve les termes de la "Convention d'application relative à la mise en œuvre de la centrale d'achats Mégalis Bretagne" ;
- approuve l'enveloppe financière relative aux frais engagés par Mégalis, estimée à 9 888,50 euros HT pour Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.022 Transports collectifs – Ligne b du métro automatique – Décisions de poursuivre - Autorisation de signature à la Semtcar

- autorise la SEMTCAR, habilitée à cette fin en application du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage public n° 06-872 susvisé et dans le respect des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les décisions de poursuivre suivantes ainsi que tout acte s'y rapportant :
 - Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Marché public de travaux - Lot 06 Marché 14b-006 - Aménagement intérieur stations Gares et Sainte-Anne dont le Titulaire est le groupement EIFFAGE CONSTRUCTION Ille et Vilaine / RENOARD / CRLC / VOLUTIQUE – autorisation de poursuivre n° 1 portant le montant total forfaitaire à 7 400 000,00 € HT, soit une augmentation de 13,94% par rapport au montant total forfaitaire initial.
 - Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Marché public de travaux - Lot 14 Marché 14b-014 - Désenfumage et ventilation des stations dont le Titulaire est COLAS RAIL – autorisation de poursuivre n° 1 portant le montant maximum du marché à 6 600 000,00 € HT, soit une augmentation de 6,16 % par rapport au montant maximum initial.
 - Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Marché public de travaux - Lot 17 - Marché 14b-017 - Electricité BT stations Mabilais, Colombier et Saint-Germain dont le Titulaire est EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES MAINE BRETAGNE - autorisation de poursuivre n° 1 portant le montant total forfaitaire à 2 550 000,00 € HT, soit une augmentation de 13,33% par rapport au montant total forfaitaire initial.
 - Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Marché public de travaux - Lot 20 Marché 15b-055 - Electricité BT stations aériennes dont le Titulaire est OET – autorisation de poursuivre n° 1 portant le montant total forfaitaire à 2 110 000,00 € HT, soit une augmentation de 17,37% par rapport au montant total forfaitaire initial.
 - Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Marché public de travaux - Lot 25 - Marché 16b-025 - Serrurerie fine dont le Titulaire est OMS/CALCAGNI METALLERIE – autorisation de poursuivre n° 1 portant le montant total forfaitaire à 7 100 000,00 € HT, soit une augmentation de 8,39 % par rapport au montant total forfaitaire initial.
 - Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Marché public de travaux - Lot 29 - Marché 15b-039 - Electricité BT et équipements des ouvrages en ligne dont le Titulaire est COLAS RAIL – autorisation de poursuivre n° 1 portant le montant total forfaitaire à 1 290 000,00 € HT, soit une augmentation de 27,65 % par rapport au montant total forfaitaire initial.



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

- Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Marché public de travaux - Lot 51 - Marché 16b-051 – Sonorisation dont le Titulaire est le groupement Groupement INEO UTS / INEO ATLANTIQUE – autorisation de poursuivre n° 1 portant le montant total maximum à 1 430 000,00 € HT, soit une augmentation de 39,13 % par rapport au montant total maximum initial.
- Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Marché public de travaux - Lot 52 - Marché 16b-052 - Vidéosurveillance dont le Titulaire est SPIE Industrie et Tertiaire – autorisation de poursuivre n° 1 portant le montant total maximum 2 330 000,00 € HT, soit une augmentation de 20,86 % par rapport au montant total maximum initial.
- Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Marché public de travaux - Lot 53 - Marché 16b-053 - Contrôle d'accès et anti-intrusion dont le Titulaire est le Groupement ROIRET TRANSPORT/ GTIE RENNES – autorisation de poursuivre n° 1 portant le montant total forfaitaire à 2 100 000,00 HT, soit une augmentation de 45,37 % par rapport au montant initial maximum du marché.
- Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Marché public de travaux - Lot 54 - Marché 16b-054 - Téléphonie d'exploitation - interphonie et réseaux de câblages structurés dont le Titulaire est INEO ATLANTIQUE – autorisation de poursuivre n° 1 portant le montant total maximum du marché à 2 400 000,00 € HT, soit une augmentation de 26,54 % par rapport au montant initial maximum du marché.
- Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Marché public de travaux - Lot 80 - Marché 17b-080 - Portillons ligne a et ligne b : fourniture et pose dont le Titulaire KLEIN ACCESS DESIGN / EES - CLEMESSY – autorisation de poursuivre n° 1 en portant le montant total maximum à 5 220 000,00 € HT, soit une augmentation de 13,76% par rapport au montant total maximum du marché initial.

Adoption à l'unanimité

B 20.023 Transports collectifs – Ligne b du métro automatique – Travaux de déviation réseaux après travaux de génie civil - Convention financière avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais – Subvention d'équipement

- approuve la participation de Rennes Métropole à la CEBR à hauteur de 98 566,57 € HT sous la forme d'une subvention d'équipement relative au financement des études et travaux de remallage des réseaux d'eau potable après les travaux de génie civil de la ligne b de métro automatique ;
- approuve les termes de la convention financière correspondante à signer entre Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais, relative au remallage des réseaux d'eau potable ;
- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.024 Transports collectifs – Ligne b du métro automatique – Marché de travaux lot 03 : Tranchée couverte nord et station associée – Marché n° 14b-003 – Protocole transactionnel – Autorisation de signature à la Semtcar

- approuve les termes du protocole transactionnel au marché 14b-003 avec le groupement solidaire DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION (Mandataire)/ CARDINAL / ETPO / BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS France (anciennement DTP TERRASSEMENT) pour un montant total de 466.400 € HT ;
- autorise la Semtcar à signer ce protocole transactionnel en application de l'article 8 et de l'annexe 2 du cahier des clauses particulières du mandat n° 06-872 et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.025 Assainissement – Association d'Échanges Solidaires Cesson-Dankassari – Convention – Subvention

- décide l'octroi d'une subvention de 13 180 € à l'association d'Echanges Solidaires Cesson-Dankassari pour l'équipement en latrines et cabines de douche de 3 cases de santé de la commune rurale de Dankassari ;



Conseil du 30 janvier 2020 RAPPORT (suite)

- approuve les termes de la convention entre Rennes Métropole et l'association d'Echanges Solidaires Cesson-Dankassari ;
- autorise M. Le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-9 ou L2122-17 du code général des collectivités territoriales, à signer la convention ou tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.026 Assainissement – Cintré – Reconstruction de la station d'épuration – Programme et enveloppe financière prévisionnelle – Approbation

- approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de reconstruction de la station d'épuration de Cintré, estimée à 2 313 000 € HT, soit 2 775 600 € TTC (valeur janvier 2020).

Adoption à l'unanimité

B 20.027 Voirie et Infrastructures – Diverses communes – Désaffectation – Déclassement – Acquisition – Cession – Incorporation dans le domaine public

- décide les acquisitions des parcelles suivantes et leur incorporation au domaine public routier métropolitain :

Commune	Adresse	Références cadastrales	Superficie	Prix d'acquisition	Nature du bien	Objet	Prise en charge des frais liés à l'acte
Laillé	11, rue de Mandon	AC 579	3 m ²	Acquisition à titre gratuit	Portion de trottoir	Régularisation cadastrale	Rennes Métropole
Rennes	33, rue Mathurin Méheut	CN 689	48 m ²	Acquisition à titre gratuit	Sol de voie	Régularisation	Rennes Métropole
Rennes	12, rue Rossini	CN148	57 m ²	Acquisition à titre gratuit	Sol de voie	Régularisation	Rennes Métropole
Saint - Grégoire	Rue du Chesnay-Beauregard	BA 94	265 m ²	Acquisition à 50 €/m ²	Sol de voie	Régularisation	Rennes Métropole

- constate la désaffectation des parcelles suivantes :

Commune	Adresse	Propriétaire	Références cadastrales	Superficie	Nature du bien	Objet
Saint-Grégoire	Allée des Pluviers	Particulier	DP	100 m ² environ	Délaissé d'espaces publics	Cession à particulier
Saint-Gilles	Rue du Clos Michel	Rennes Métropole	DP	99 m ² environ	Délaissé d'espaces publics	Cession à une société

- décide la désaffectation des trois emprises de domaine public situées à Rennes, section KO, au droit du 175 rue de Châteaugiron, dont le constat effectif de désaffectation et le déclassement interviendront ultérieurement :

Commune	Adresse	Références cadastrales	Superficie	Prix d'acquisition	Nature du bien	Objet	Prise en charge des frais liés à l'acte
Rennes	Rue de Châteaugiron	DP	98 m ²	Apport en nature à 0€/m ²	Délaissé d'espaces publics	Cession à la Ville de Rennes	Acquéreur

- décide le déclassement des parcelles précitées appartenant à Rennes Métropole ;
- décider la cession des parcelles suivantes :



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

Commune	Adresse	Références cadastrales	Superficie	Prix	Nature du bien	Objet	Prise en charge des frais liés à l'acte
Saint-Grégoire	Allée des Pluviers	DP	100 m ² environ	50 €/m ²	Délaissé d'espaces publics	Cession à particulier	Acquéreur
Saint-Gilles	Rue du Clos Michel	DP	99 m ² environ	44 €/m ²	Délaissé d'espaces publics	Cession à une société	Acquéreur
Rennes	Rue de Chateaugiron	DP	98 m ²	Apport en nature à 0€/m ²	Délaissé d'espaces publics	Cession à la Ville de Rennes	Acquéreur

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant aux acquisitions et aux cessions.

Adoption à l'unanimité

B 20.028 Voirie et Infrastructures – Chavagne – Rue de l'Avenir – Requalification – Projet Urbain Partenarial n° 19C0429 – Modifications - Avenant n°1

- fixe le coût prévisionnel des équipements à réaliser dans le cadre de la requalification de la rue de l'Avenir aux abords du nouvel accès au site Quéguiner à Chavagne à 125 000 € HT, dont 75 000 € HT à la charge de Rennes Métropole, 50 000 € HT à la charge de la SAS SOFAQUE ;
- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de Projet Urbain Partenarial à conclure entre Rennes Métropole et la SAS SOFAQUE représentée par M. Claude QUEGUINER, relative à la requalification de la rue de l'Avenir aux abords du nouvel accès au site sur la commune de Chavagne ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L5211.9 ou L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.029 Mobilité – Politique vélo – Association "La Petite Rennes" – Subvention 2020

- décide le versement d'une subvention à l'association « La Petite Rennes » de 10 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2020 ;
- approuve les termes de la convention relative à la participation financière, entre Rennes Métropole et l'association "La Petite Rennes", pour le développement de la pratique du vélo ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT ET HABITAT

B 20.030 Aménagement du territoire – Programme de recherche et de développement ECOMATERRE – Subvention de fonctionnement 2020

- attribue une subvention de fonctionnement de 15 000 € en 2020 à l'IAUR au titre du programme ECOMATERRE.

Adoption à l'unanimité



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

B 20.031 Aménagement du territoire - Droit des Sols – Instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols – Délibération n° C 13.532 - Reconstitution du dispositif - Convention-type – Avenant

- reconduit le dispositif d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- approuve les termes de l'avenant à la convention-type ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211.9 ou L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les avenants à conclure ultérieurement avec chacune des communes intéressées.

Adoption à l'unanimité

B 20.032 Aménagement du territoire - Droit des Sols – Dispositif d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols – Conventions avec les communes de Bécherel et de Miniac-sous-Bécherel – Approbation

- approuve la conclusion de conventions de mise à disposition du service Droit des Sols pour l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme avec les communes de Bécherel et Miniac-sous-Bécherel ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.033 Aménagement du territoire - Droit des Sols – Dispositif d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols – Noyal-Châtillon-sur-Seiche - Convention n° 15C0022 – Avenant optionnel

- approuve les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition à conclure avec la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche portant sur les options d'instruction faite par la commune pour les Déclarations Préalables dites sans surface ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.034 Aménagement du territoire - Droit des Sols – Dispositif d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols – Saint-Jacques-de-la-Lande – Convention n° 15C0219 – Avenant optionnel

- approuve les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition à conclure avec la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande portant sur les options d'instruction des Déclarations Préalables dont la surface créée est inférieure à 20 m² par la commune ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

B 20.035 Aménagement opérationnel – Noyal-Châtillon-sur-Seiche – Zone d'activités Économiques Le Hil 3 – Déclaration d'utilité publique – Enquête parcellaire – Sollicitation de l'autorité préfectorale pour l'ouverture d'une enquête publique unique

- approuve le recours à la procédure d'expropriation au bénéfice de Rennes Métropole en vue de constituer des réserves foncières pour l'opération d'aménagement "Zone d'Activités Economiques Le Hil 3" à Noyal-Châtillon-sur-Seiche ;
- autorise le Président de Rennes Métropole à solliciter auprès de l'autorité préfectorale l'ouverture d'une enquête unique d'utilité publique et parcellaire, en vue de constituer des réserves foncières pour l'opération d'aménagement "Zone d'Activités Economiques Le Hil 3" à Noyal-Châtillon-sur-Seiche ;
- autorise le Président de Rennes Métropole à solliciter auprès de l'autorité préfectorale la déclaration d'utilité publique ainsi que l'édiction des arrêtés de cessibilité correspondants ;
- autorise le Président de Rennes Métropole à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Adoption à l'unanimité

B 20.036 Habitat – Enregistrement de la demande et de l'offre de logement social adapté aux personnes handicapées dans la métropole rennaise – Convention n° 18C0647 avec Archipel Habitat, Aiguillon Construction, Espace Habitat, Néotoa, SA HLM Les Foyers et ICF Atlantique SA – Subvention de fonctionnement 2020 à Archipel Habitat

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement à Archipel Habitat, pour l'année 2020, d'un montant de 24 200 € hors réévaluation ICC hors tabac "ensemble des ménages", conformément à la convention pluriannuelle 2018-2021 n° 18C0647.

Adoption à l'unanimité – Deux conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond et Puil)

B 20.037 Habitat – Programme Local de l'Habitat – Équité d'accès et mixité – Convention pluriannuelle 2019/2021 n° 19C0622 avec l'Association Départementale des Organismes (ADO) de l'Habitat d'Ille-et-Vilaine, le CREHA Ouest et la société Sigma Informatique - Participation financière 2020

- décide le versement, au titre de l'année 2020, de la participation de Rennes Métropole à hauteur de 142 500 € pour financer le fonctionnement de l'outil de gestion partagée de la demande de logement social et à hauteur de 50 000 € pour financer son évolution conformément à la convention pluriannuelle 2019/2021 n° 19C0622 ;

Adoption à l'unanimité

B 20.038 Habitat – Association Compagnons Bâisseurs Bretagne – « Actions d'accompagnement à l'auto-réhabilitation et actions collectives » – Subvention de fonctionnement 2020 – Convention

- décide le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Compagnons Bâisseurs Bretagne, située 22 rue de la Donelière à Rennes, au titre de l'année 2020, d'un montant de 47 700 € pour les actions d'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Ce versement s'effectuera en une fois, à la notification de la convention ;
- approuve les termes de la convention à passer avec l'association Compagnons Bâisseurs Bretagne relative à la participation aux actions d'accompagnement à l'auto-réhabilitation ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 3211.9 ou L 2122-17 du Code Général des collectivités territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

B 20.039 Habitat - Association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine" (SEA 35) – Subventions de fonctionnement 2020 – Convention

- décide l'attribution de subventions de fonctionnement, pour un montant total de 182 020 €, au titre de l'année 2020, à l'association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine" pour apporter une contribution financière au financement des actions :
 - o 92 550 € pour la CAO
 - o 46 270 € pour COORUS
 - o 31 700 € pour LOJI
 - o 11 500 € pour PUZZLE ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre l'association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine" et Rennes Métropole relative au versement des subventions mentionnées ci-dessus (sauf Puzzle, qui bénéficie de la convention n° 00.1.161) ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.040 Habitat – Association "Les Amitiés Sociales" – Subventions de fonctionnement 2020 – Convention

- décide l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 161 600 €, au titre de l'année 2020, pour :
 - o 102 500 € pour le soutien à l'accompagnement socio-éducatif dans les résidences habitat jeunes (ex FJT),
 - o 59 100 € pour LOJI ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre l'association "Les Amitiés Sociales" et Rennes Métropole relative au versement des subventions mentionnées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.041 Habitat – Soutien à l'accompagnement socio-éducatif dans les Résidences Habitat Jeunes (ex FJT) – Subvention de fonctionnement à l'Association Saint-Joseph de Préville – Convention

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 350 € à l'Association Saint-Joseph de Préville dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif dans les Résidence Habitat Jeunes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre l'association Saint-Joseph de Préville et Rennes Métropole relative au versement de la subvention mentionnée ci-dessus pour l'année 2020 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.042 Habitat – Chantepie – « Le Bocage Citadin » – Construction de 17 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 699 163 €, 138 622 €, 620 635 € et 152 452 €, réalisés par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour les emprunts d'un montant total de 1 610 872 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 17 logements financés en PLUS PLAİ située rue du Chêne Roux à Chantepie et dénommée "Le Bocage Citadin" ;



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

- approuve les termes de la convention à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.043 Habitat – Laillé – « Les Allées Abélia et Les Ceriseraies » - Construction de 9 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 1 453 696 € réalisé par la SCCV HF HAMEAU DU VERGER auprès du Crédit Agricole – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à la SCCV HF HAMEAU DU VERGER pour l'emprunt de 1 453 696 € maximum, à contracter auprès du Crédit Agricole, concernant l'opération de construction de 9 logements dénommée « Les Allées Abélia et Les Ceriseraies » se situant à Laillé, ZAC de la Touche ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre la SCCV HF HAMEAU DU VERGER et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.044 Habitat – Le Rheu – « Bocages » - Construction de 18 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 2 192 995 € réalisé par la Secib auprès du Crédit Agricole – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à la Secib pour l'emprunt de 2 192 995 € maximum, à contracter auprès du Crédit Agricole, concernant l'opération de construction de 18 logements, financés en Prêt Social Location Accession (PSLA), dénommée « Bocages » se situant à Le Rheu, Zac de la Trémelière ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre la Secib et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.045 Habitat – Montgermont – « Tandem » - Construction de 9 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 1 037 354 € réalisé par la SCCV HF PETITS PRÉS auprès du Crédit Agricole – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à la SCCV HF PETITS PRÉS pour l'emprunt de 1 037 354 € maximum, à contracter auprès du Crédit Agricole, concernant l'opération de construction de 9 logements dénommée « Tandem » se situant à Montgermont, ZAC des Petits Prés ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre la SCCV HF PETITS PRÉS et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

B 20.046 Habitat – Montgermont – Zac des Petits Prés – Construction de 33 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 1 245 000 €, 269 000 €, 1 147 000 € et 285 000 €, réalisés par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour les emprunts d'un montant total de 2 946 000 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 33 logements financés en PLUS PLAII située Zac des Petits Prés à Montgermont ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Aiguillon Construction et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.047 Habitat – Orgères – « L'Arc-en-Ciel » – Acquisition en VEFA de 1 logement financé en Prêt Locatif Social (PLS) – Emprunts de 60 032 €, 50 027 € et 60 032 €, réalisés par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour les emprunts d'un montant total de 170 091 € souscrits par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°102303, pour financer une opération d'acquisition en VEFA de 1 logement financé en PLS situé rue de Batz Zac des Prairies à Orgères et dénommée « l'Arc-en-Ciel » ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – Trois conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Le Men, MM. Dehaese et Letort)

B 20.048 Habitat – Rennes – « Les Terrasses de Jeanne » – Construction de 15 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 429 400 €, 271 400 €, 352 100 € et 337 200 €, réalisés par Espacil Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour des emprunts d'un montant total de 1 390 100 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 15 logements financés en PLUS PLAII dénommée "Les Terrasses de Jeanne" et située rue Jeanne Jugan à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.049 Habitat – Rennes – Résidence Le Rochelambert – Travaux de résidentialisation financés en Prêt PAM – Emprunt de 88 608 € réalisé par Espacil Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour un emprunt PAM pour un montant total de 88 608 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, concernant des travaux de résidentialisation de la



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

Résidence le Rochelambert (accessibilité, sécurité, stationnement) située dans le quartier prioritaire de la Ville de Rennes de Maurepas, 13 à 21 avenue des Gayeulles ;

- approuve les termes de la convention à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.050 Habitat – Prêt de Haut de Bilan Bonifié CDC (réhabilitation - tranche 2 – solde) – Action Logement – Emprunt de 376 221 € réalisé par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour l'emprunt de 376 221 €, souscrit par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques et modalités du contrat de Prêt n° 103728, pour financer des programmes d'investissement visant la réhabilitation de logements sociaux à travers le dispositif de prêt bonifié baptisé "Prêt de Haut de Bilan Bonifié Caisse des dépôts/Action Logement" (Tranche 2 – solde 20%) ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Aiguillon Construction et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.051 Habitat – Prêt de Haut de Bilan Bonifié CDC (programmation neuve - tranche 2- solde) – Action Logement – Emprunt de 369 282 € réalisé par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour l'emprunt de 369 282 € souscrit par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques et modalités du contrat de Prêt n° 103729, pour financer des programmes d'investissement visant la construction de logements sociaux à travers le dispositif de prêt bonifié baptisé "Prêt de Haut de Bilan Bonifié Caisse des dépôts/Action Logement" (programmation neuve - tranche 2 solde 20%) ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Aiguillon Construction et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 20.052 Habitat – Chantepie – « Cœur de Ville » – Construction de 30 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 1 047 510 €, 768 500 €, 540 090 € et 304 975 €, réalisés par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour un total d'emprunt de 2 661 075 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 30 logements financés en PLUS PLAÎ située Îlot Ouest-Porte des Loges à Chantepie et dénommée « Cœur de Ville » ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – Deux conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond et Puil)

B 20.053 Habitat – Rennes – Alma Secteur Ouest – Construction de 31 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 817 055 €, 119 385 €, 988 250 € et 201 825 €, réalisés par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour un total d'emprunt de 2 126 515 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 31 logements financés en PLUS PLAII située rue de l'Alma à Rennes et dénommée Alma Secteur Ouest ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – Deux conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond et Puil)

B 20.054 Habitat – Rennes – « Le Rocheran » – Construction de 50 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 1 190 900 €, 141 715 €, 1 525 400 € et 340 095 €, réalisés par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour un total d'emprunt de 3 198 110 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 50 logements financés en PLUS PLAII située rue de Chicogné à Rennes et dénommée « Le Rocheran » ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – Deux conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond et Puil)

B 20.055 Habitat – Rennes – Square Quentin – Réhabilitation de 86 logements financés en Prêt PAM Eco-prêt – Emprunt de 1 030 000 € réalisé par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt PAM Eco-prêt de 1 030 000 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 86 logements située à Rennes 13 à 23 et 14 à 20 Square Quentin ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – Deux conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond et Puil)



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

B 20.056 Habitat – Rennes – ZAC Normandie Saumurois - Îlot A – Construction de 150 logements financés en Prêt Locatif Social (PLS) – Emprunt de 924 340 € réalisé par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour un total d'emprunt de 924 340 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 150 logements financés en PLS située ZAC Normandie Saumurois (îlot A) avenue Charles Tillon à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – Deux conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond et Puil)

B 20.057 Habitat – Rennes – ZAC Normandie Saumurois - Îlot B – Construction de 22 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 420 290 €, 123 180 €, 840 440 € et 247 535 €, réalisés par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour un total d'emprunt de 1 631 445 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 22 logements financés en PLUS PLAÎ située ZAC Normandie Saumurois (îlot B) rue de Normandie à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – Deux conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond et Puil)

B 20.058 Habitat – Programmation 2014 de la Réhabilitation des logements locatifs sociaux – Subventions aux opérations – Archipel Habitat – Convention n°14C0762 - Avenant n°1

- décide d'annuler le subventionnement des opérations de la réhabilitation 2014 sises 1 rue de Brocéliande à Rennes, 3 rue de l'Aiguillon à Rennes, 8 rue de Riaval à Rennes et 20 rue du commerce à la Chapelle Thouarault ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n°14C0762 avec Archipel Habitat relatif à la suppression du financement desdites opérations ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant à intervenir et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – Deux conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond et Puil)

B 20.059 Action économique – Cesson-Sévigné – Chantepie - Future Zone d'Activités Petite Touche Aury – Réserves Foncières – Demande de mise à l'enquête unique en vue d'une Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire

- sollicite, auprès de Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine, la mise à l'enquête unique parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique, en vue de la constitution de réserves foncière pour la réalisation de la future Zone d'Activités "Petite Touche Aury" ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à effectuer toute formalité à cette fin.

Adoption à l'unanimité



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

B 20.060 Action économique – Cesson-Sévigné - Vente d'un terrain 15 rue du Chêne Germain

- décide la cession à la SCI Chêne Germain, ou toute société s'y substituant, du lot 1 issu de la division de la parcelle cadastrée section BB numéro 79, d'une superficie de 4 359 m² au prix total de 435 900 euros, frais d'acte à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 20.061 Action foncière – Brécé – La Mainquère – Cession

- décide la cession à la Commune de Brécé du bien cadastré section AB 0401 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 20.062 Action foncière – Cesson-Sévigné - Thorigné-Fouillard – SAFER – Acquisition de terres agricoles

- décide l'acquisition des parcelles précitées selon les modalités indiquées dans la décision ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à cette acquisition.

Adoption à l'unanimité

B 20.063 Action foncière – Corps-Nuds – Suzi – Le Planty – Cession

- décide la cession à la commune de Corps-Nuds des propriétés précitées, d'une superficie totale de 5 949 m² au prix total de 492 746,95 euros, frais d'acte à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 20.064 Action foncière – Montgermont – 6 rue Pierre Texier – Acquisition et convention de mise en réserve

- décide l'acquisition, au titre du Programme d'Action Foncière, de la propriété, sise 6 rue Pierre Texier à Montgermont, cadastrée sous la référence cadastrale section AC numéros 384 & 386, d'une superficie de 350 m², au prix de 40 950 € auquel s'ajouteront les frais de notaire ;
- approuve les termes de la convention à intervenir avec la commune de Montgermont aux conditions exposées dans la décision ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention précitée ainsi que l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à cette acquisition.

Adoption à l'unanimité



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

B 20.065 Action foncière – Thorigné-Fouillard – Secteur de L'Omélais – Cession

- décide la cession à la SNC L'Omélais des biens cadastrés section AN numéros 185, 219, 220 et 160 à Thorigné-Fouillard ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 20.066 Action foncière – Saint-Armel – 3 chemin de la Gare – Cession

- décide la cession à la commune de Saint-Armel ou à toute autre personne morale qu'elle désignerait et pour laquelle elle resterait solidairement obligée au paiement du prix et à l'exécution des conditions de vente, d'une propriété bâtie sur un terrain de 666 m² sise 3 chemin de la Gare à Saint-Armel, cadastrée sous le numéro 38 de la section AB, au prix total de 101 080,44 euros ;
- décide la résiliation de la convention de mise en réserve n°10 064 liant Rennes Métropole à la commune de Saint-Armel ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes à intervenir et tout document se rapportant à cette cession partielle.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION CULTURE ET COHESION SOCIALE

B 20.067 Culture - Subventions d'équipement - Première affectation 2020 – Association Dastum

- approuve l'attribution d'une subvention de 6 817 € à l'association Dastum au titre du BP 2020.

Adoption à l'unanimité

B 20.068 Culture – Les Champs Libres – Musée de Bretagne – Chantier des collections photographiques du musée de Bretagne – Programme et enveloppe financière – Approbation

- approuve le programme du chantier des collections photographiques du musée de Bretagne et de son enveloppe financière prévisionnelle fixée à 1,5 million d'euros.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

B 20.069 Finances – Attribution des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2020

- décide l'attribution au titre de l'année 2020, des subventions de fonctionnement listées d'un montant total de 1 565 250 € aux bénéficiaires suivants :



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

- Au budget principal :

Bénéficiaire et objet	Montant attribué
3 HIT COMBO	53 000
Communication festivals	1 000
Aide aux manifestations et projets culturels	52 000
ACSE 175	3 000
Soutien aux SIAE	
ACTION EMPLOI CESSON	10 000
Favoriser l'insertion	
ACTION SOCIALE FORMATION À L'AUTONOMIE	6 500
Soutien aux SIAE	
ADORER DEVELOPPEMENT OUTIL RADIOPHONIQUE	9 000
Accompagner les projets jeunes	
AGIR POUR L'EMPLOI	10 300
Favoriser l'insertion	
AGROCAMPUS OUEST	4 000
Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations	
APRAS PROMO ACTION ANIMATION SOCIALE	192 200
Accès aux loisirs Sortir !	92 200
Cohésion sociale	100 000
ASS POUR INSERTION SOCIALE	45 000
Soutien aux SIAE	
ASSO FRANCAISE DU CINEMA D'ANIMATION	82 500
Communication festivals	2 500
Aide aux manifestations et projets culturels	80 000
ASSOCIATION AY ROOP	34 000
Aide aux manifestations et projets culturels	30 000
Communication festivals	4 000
ASSOCIATION RENNAISE CENTRES SOCIAUX	23 000
Actions spécifiques quartiers prioritaires	
ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPAUX RENNES METROPOLE	15 950
Aide à l'association – activités loisirs et sports agents Rennes Métropole	
BERTEGN GALEZZ	2 500
Valorisation des patrimoines immatériels	
BREIZH DATA CLUB	1 000
Open Data - Communication	
BREIZH INSERTION SPORT B.I.S	78 500
Accompagner les projets jeunes	
BUG	20 000
Autres partenariats	
CABARET THEATRE DROMESKO	45 000
Aide aux manifestations et projets culturels	
CAPITAL FILLES	500
Aide à l'association	
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE RENNES	15 000
Favoriser l'insertion	
CENTRE INFORMATION JEUNESSE BRETAGNE	20 500
Accueil logement CRIJB	



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	1 800
Favoriser l'insertion	
CIAS MORDELLES	10 000
Favoriser l'insertion	
CINE MA 35	3 000
Aide aux manifestations et projets culturels	
CINEMATHEQUE DE BRETAGNE	16 000
Aide aux manifestations et projets culturels	
CLAIR OBSCUR	2 000
Communication festivals	
COLLECTIF BRETAGNE FESTIVAL ENGAGE	3 000
Aide aux manifestations et projets culturels	
COMMUNE DE BETTON	7 500
Favoriser l'insertion	
COMMUNE DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	10 000
Favoriser l'insertion	
COMPAGNONS BATISSEURS	54 000
Soutien aux SIAE	
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE	10 000
Industrie culturelle et créative	
COVOITURAGE+	50 000
Covoiturage	40 000
Favoriser l'insertion	10 000
CRAB CAKE CORPORATION	1 000
Communication festivals	
CTR PRODUCTION PAROLES CONTEMPORAINES	21 000
Communication festivals	1 000
Aide aux manifestations et projets culturels	20 000
DASTUM ASSOCIATION	45 000
Valorisation des patrimoines immatériels	
DECLIC FEMMES	10 000
Actions spécifiques quartiers prioritaires	
ECOLE DES HAUTES ETUDES SANTE PUBLIQUE	2 500
Élaborer et adopter les documents d'urbanisme	
ELECTRONI K	72 000
Communication festivals	2 000
Aide aux manifestations et projets culturels	70 000
ESPACE EMPLOI	20 000
Soutien aux SIAE	
ETUDES CHANTIERS BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	26 000
Soutien aux SIAE	
FACE RENNES	29 000
Favoriser l'insertion	
FILMS EN BRETAGNE	3 000
Aide aux manifestations et projets culturels	
FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	17 000
Actions spécifiques quartiers prioritaires	
GEIQ BATIMENT DU PAYS DE RENNES	15 000
Favoriser l'insertion	



Conseil du 30 janvier 2020
RAPPORT (suite)

GRAFFITEAM	1 000
Communication festivals	
GRAND SOUFFLET	50 000
Aide aux manifestations et projets culturels	
INSTITUT CONFUCIUS DE BRETAGNE	12 000
Soutien aux acteurs de l'internationalisation	
INSTITUT D'ETUDES	7 500
Partenariats locaux	
INSTITUT FRANCAIS	12 000
Aide aux manifestations et projets culturels	
INSTITUT TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE	10 000
Planifier le territoire à grande échelle	
KEUR ESKEMM	3 000
Accompagner les projets jeunes	
L'ARMADA	40 000
Aide aux manifestations et projets culturels	
L'OEIL D OODAAQ	1 000
Communication festivals	
LANGUE ET COMMUNICATION	49 000
Actions spécifiques quartiers prioritaires	
LE JARDIN MODERNE	27 000
Aide aux manifestations et projets culturels	
L'ETAPE	8 500
Soutien aux SIAE	
MAEB	4 000
Promouvoir la culture urbaine	
MAISON DE L'EUROPE DE RENNES	5 000
Soutien aux acteurs de l'internationalisation	
OFFICE NATIONAL DES FORETS	10 000
Planifier le territoire à grande échelle	
PRELUDE	21 000
Soutien aux SIAE	
RAYONS D'ACTION	2 000
Promotion de la mobilité durable	
RELAIS EMPLOI	1 500
Soutien aux SIAE	
RESEAU LOUIS GUILLOUX	8 000
Actions spécifiques quartiers prioritaires	
RESO SOLIDAIRE	90 000
Favoriser l'insertion	80 000
Favoriser l'insertion - marchés publics	10 000
START AIR	20 000
Soutien aux SIAE	
TANDEM UN PARRAIN POUR L'EMPLOI	5 000
Favoriser l'insertion	
THEATRE NATIONAL BRETAGNE	2 000
Communication festivals	
TRANS MUSICALES ATM	2 000
Communication festivals	



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

UNIVERSITE DE RENNES 1	6 000
Cohésion sociale	
UNIVERSITE RENNES 2 HAUTE BRETAGNE	15 000
Aide aux manifestations et projets culturels	
Total général	1 512 750

- **Au budget Régie Assainissement collectif :**

Bénéficiaire et objet	Montant attribué
AGROCAMPUS OUEST	4 000
Création réseau régional de l'eau	
Total général	4 000

- **Au budget Transports urbains :**

Bénéficiaire et objet	Montant attribué
COLLECTIF HANDICAP 35	10 000
Mettre en œuvre et suivre la délégation Star/Handistar	
COMMUNE DE RENNES	12 500
Subvention ligne B	
CONSEIL REGIONAL	26 000
Mettre en œuvre et suivre la délégation Star/Handistar	
Total général	48 500

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – Deux conseillères ne prenant pas part au vote (Mmes Le Men et Pellerin)

B 20.070 Personnel – Aide à la restauration – Restaurants de la Ville de Rennes – Tarifs applicables aux agents de Rennes Métropole

- décide l'application des tarifs de repas pris dans les restaurants municipaux d'adultes de la Ville de Rennes aux agents de Rennes Métropole, à compter du 1^{er} janvier 2020, selon les modalités suivantes :
 - Formule 1 : 5.79 € TTC,
 - Formule 2 : 4.58 € TTC,
 - Formule 3 : 3.12 € TTC,
 - Boisson : 0.69 € TTC.

Adoption à l'unanimité

B 20.071 Personnel – Régime indemnitaire - Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle (RIFSEEP) - Décision n° B 18.421 - Modification

- complète les dispositions de la décision n° B 18.421 du 18 octobre 2018 susvisée, relatives au versement du RIFSEEP aux adjoints techniques territoriaux, aux rédacteurs territoriaux et aux assistants territoriaux de conservation du patrimoine, pour préciser le régime indemnitaire des adjoints techniques faisant fonction de technicien, de rédacteur faisant fonction d'attaché territorial, ou d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, faisant fonction d'attaché de conservation ou de bibliothécaire territorial ;
- autorise le versement de l'IFSE aux agents contractuels de droit public.

Adoption à l'unanimité



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

B 20.072 Administration générale – Marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres – Autorisation de signature au Président

- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les marchés et accords cadres suivants ainsi que tout acte s'y rapportant
 - Remplacement des membranes de la station d'épuration de Pacé - Procédure de conception réalisation à conclure avec l'entreprise SAUR, pour un coût global de 2 706 286 € HT (Offre de base).
 - Usine d'Oxydation par Voie Humide – Achats de fournitures, évolution et maintenances préventive et curative de systèmes (pompes, agitateurs) de marque SULZER à conclure avec l'entreprise SULZER, sous la forme d'un accord cadre avec un minimum de 10 000 € HT, et sans maximum.
 - LOCATION ET ENLEVEMENT DE CAISSONS ISSUS DES DECHETERIES ET OPERATIONS PONCTUELLES (3 lots) à conclure pour le lot 1 avec la société VEOLIA pour un montant total estimé à 2 577 430 € HT sur 6 ans, durée maximale du marché, pour le lot 2 avec la société BRANGEON pour un montant total estimé à 2 569 369 € HT sur 6 ans, durée maximale du marché, pour le lot 3 avec la société PAPREC pour un montant total estimé à 2 791 427 € HT sur 6 ans, durée maximale du marché.
 - METRO LIGNE B – AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS STATION BEAULIEU/UNIVERSITE – AMENAGEMENT DEFINITIF DES ABORDS à conclure pour le lot 1 avec l'entreprise COLAS pour un montant de 574 602.62 € HT soit 689 523.14 € TTC, pour le lot 2 avec l'entreprise ERS pour un montant de 159 916.00 € HT soit 191 899.20 € TTC.
 - Nettoyage des locaux de l'équipement culturel des Champs Libres et de l'ensemble de la vitrerie à conclure pour le lot 1 avec l'entreprise SEVEL pour un montant forfaitaire global de 49 377 € HT, pour le lot 2 avec l'entreprise ATALIAN PROPRETE OUEST pour un montant global forfaitaire de 987 713.55 € HT, et un montant global unitaire maximal de 15 000€ HT.
 - Achats de matériels de cuisine, de laverie, de buanderie, de froid et de conservation comprenant le montage, l'installation et la mise en service à conclure pour le lot 1 avec HORIS sous la forme d'un accord cadre sans montant minimum ni maximum, pour le lot 2 avec CREAZIN sous la forme d'un accord cadre sans montant minimum ni maximum, pour le lot 3 avec ALLIANCE FROID CUISINE sous la forme d'un accord cadre sans montant minimum ni maximum, pour le lot 4 avec CREAZIN sous la forme d'un accord cadre sans montant minimum ni maximum.
- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les avenants suivants ainsi que tout acte s'y rapportant :
 - Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Lot 53 – Contrôle d'accès et anti-intrusion - Marché n° 16b-053 - Avenant n° 02 dont le titulaire est le groupement ROIRET TRANSPORT (mandataire) pour un montant total (tranche ferme) de 166 656,00 € HT, soit une augmentation cumulée de 18,72 % par rapport au montant total initial maximum du marché.
 - Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Lot 18 - Électricité BT stations Saint Jacques-Gaîté, La Courrouze, Cleunay, Jules Ferry, Gros-Chêne, Les Gayeulles et Joliot-Curie-Chateaubriand - Marché n° 14b-018 - Avenant n° 01 dont le titulaire est CEGELEC PORTES DE BRETAGNE pour un montant de 252 945,04 € HT, soit une augmentation cumulée de 6,66% par rapport au montant global forfaitaire initial du marché.
 - Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole - Marché n° 10b-050 - Avenant n° 11 dont le titulaire est EGIS RAIL / EGIS BÂTIMENTS CENTRE-OUEST (anciennement dénommé IOSIS CENTRE-OUEST) / ARCADIS ESG / L'HEUDÉ & L'HEUDÉ pour un montant de 1 821 000,00 € HT, soit une augmentation cumulée, hors intéressement de la phase AVP, de 36,42 % par rapport au montant maximum de référence du marché fixé à 31 501 812,00 € HT par l'avenant n° 04 après affermissement des tranches conditionnelles relatives au scénario retenu (ou 35,82% par rapport au montant maximum initial potentiel de 32 032 003,00 € HT avant que ne soit effectué le choix du scénario à retenir).

Adoption à l'unanimité

Le Conseil est invité à prendre acte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations de pouvoirs.

DGS/SAA/EC/NJT
Rapporteur : M. Chardonnet

Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT

N° 3

Administration Générale - Délégation de pouvoirs au Président - Compte-rendu

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;
Vu la délibération n° C 18.035 du 25 janvier 2018, portant délégation de pouvoirs au Président.*

L'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité au Conseil Métropolitain de déléguer une partie de ses attributions au Président. Le même article rend obligatoire, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le compte-rendu des attributions ainsi exercées. Dans le cadre des délégations consenties au Président sur ce fondement, le compte-rendu suivant est présenté.

DELEGATIONS AU PRESIDENT

PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

- **M. le Président a signé les MAPA, marchés subséquents et avenants suivants :**

AVENANTS

Numéro d'enregistrement	Partenaire	Objet	Montant (€ HT)
1720162	PINTO	Aménagement des abords de la place des Colombes - Lot 2 (Ouvrages de soutènement) - Avenant n° 1	11 590,00 €
1920022	COPROMA SAS	Travaux d'aménagement du bâtiment administratif du "Garage Atelier de Chantepie" ligne a/ Lot n° lot 2 : Revêtements sol et peintures - Avenant n°4	Sans incidence financière
1820133	EUROVIA BRETAGNE	Bruz - Requalification du centre-ville - Lot 1 (Voirie) - Avenant n° 1	63 584,56 €
1820135	CITEOS/SANTERNE	Commune de Bruz - requalification centre-ville/ lot 3: réseaux souples - éclairage public - Avenant n° 2	-11 391,28 €
1820136	ID VERDE	Commune de Bruz - requalification du centre-ville/lot 4 lot 4: aménagements paysagers - Avenant n° 1	9 569,81 €
1920454	LUDIKENERGIE	Animations sur le thème de la mobilité durable dans le cadre du projet "les petits mobil'acteurs" - Avenant n° 1	Sans incidence financière
1720290	BARTHELEMY	Place Sainte-Anne - Aménagement des espaces publics - Construction de Kiosques/1 terrassement / VRD / Gros œuvre - Avenant n° 1	20 397,50 €



Conseil du 30 janvier 2020
RAPPORT (suite)

PROCEDURE FORMALISEE

- M. le Président a signé les marchés formalisés et les avenants suivants :

AVENANTS

Numéro d'enregistrement	Partenaire	Objet	Montant (€ HT)
16371	ERS	Prestation de travaux de maintenance et d'exploitation de l'éclairage public sur le périmètre des plateformes territoriales 2017-2019 - lot 3 : Plateforme Nord Est - Avenant n° 1	210 000,00 €

MARCHES

Code	Objet	Titulaire	Montant HT initial
1920481	Mission de coordinateur de la sécurité et de la protection de la santé - Dépôt de bus de Mivoie et du garage ateliers de Chantepie	ABG COORDINATION	1 507,75
1920487	Conception graphique d'éléments de communication des expositions de l'été 2020 de la collection Pinault	RODHAMINE	70 000,00
1920491	Hôtel de Rennes Métropole - Création d'un parking vélos	ATELIER METAL SERVICES	8 845,00
1920492	Entretien, maintenance et dépannage des 4 mâts d'éclairage grande hauteur à système mobile place de la Communauté à Rennes	E.I.M. SERVICES	50 000,00
1920493	Acquisition de matériels techniques - Programme 2019/ Lot n° 1 : 1 remorque routière TP 2 essieux	KERTRUCKS TRAILERS	36 500,00
1920494	Acquisition de matériels techniques - Programme 2019/ Lot n° 2 : Fourniture et pose de 2 tiltrotators équipés de godets sur des pelles à pneus existantes en parc	SOMTP BRETAGNE	60 940,00
1920501	Travaux de réaménagement du pôle 4 de la bibliothèque des Champs Libres/ Lot n° 1 : Menuiseries Intérieures- Cloisons Sèches	SAPI CLOISONS ISOLATION	26 266,15
1920502	Travaux de réaménagement du pôle 4 de la bibliothèque des Champs Libres/ Lot n° 2 : Peinture	COPROMA	12 290,00
1920503	Travaux de réaménagement du pôle 4 de la bibliothèque des Champs Libres/ Lot n° 4 : Électricité - Courants Faibles	SPIE OUEST CENTRE AGENCE IGE ET INFRASTRUCTURES	43 388,00
1920504	Travaux de réaménagement du pôle 4 de la bibliothèque des Champs Libres/ Lot n° 5 : Aménagement De Mobilier	ATELIER DU PLESSIS	3 865,99
1920513	Cartographie des acteurs et des dynamiques cyber en Bavière	BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL	15 000,00



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

1920523	Travaux de réaménagement du pôle 4 de la bibliothèque des Champs Libres/ Lot n° 3 : Traitement D'air	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES COFELY SERVICES	13 633,90
1920524	Travaux supplémentaires de désamiantage pour l'aménagement d'une aire de grand passage des gens du voyage à Pont-Péan	SDIGC STE DEMOLITION INDUSTRIEL ET GENIE CIV	107 446,00
1920530	Mise à disposition d'un outil de veille médias : presse écrite, médias en ligne, médias audio-visuels	EDD PRESSEDD EDDITO	140 000,00
1920549	Rennes - place de la République et parking vilaine - diagnostic des ouvrages de couverture de la Vilaine	DIADES SAS	119 781,00
2020004	Missions de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux de raccordement au réseau de chaleur Rennes Sud de la ZAC du Haut-Sancé	EGIS BATIMENTS CENTRE OUEST	75 000,00
2020006	Maîtrise d'œuvre pour l'extension du parc d'activités de Joval - Suivi et visa des permis de construire	ADEPE	8 000,00
2020007	Réalisation de mesures acoustiques (et préconisations le cas échéant) sur la rue de Vern à Rennes	ALHYANGE	2 000,00

CONVENTIONS

- **M. le Président a signé les conventions et avenants suivants :**

Numéro enregistrement	Partenaire	Objet	Montant (€ HT)
10.117	Commune de la Chapelle Thouarault	Avenant n° 3 - Convention de mise en réserve - Gestion communale - 6 impasse des Pommiers Fleuris	-
10.382	Commune de Thorigne-Fouillard	Avenant n° 1 - Convention de mise en réserve Gestion communale - 10 rue du Prieuré	-
11.466	EPF de Bretagne Noyal-Chatillon-sur-Seiche	Avenant n° 3 - Convention opérationnelle d'actions foncières des 25 et 26 mai 2011 - ZAC Centre-ville - Noyal Châtillon sur Seiche	-
12.261	M. Fourel	Avenant 1 - Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation d'œuvres photographiques	à titre gratuit
14C0004	Conseil départemental	Avenant 1 : Protocole d'accord concernant les modalités techniques et financières de dissolution du syndicat mixte d'aménagement de la ZAC Ker Lann	-
15C0623	Commune de Saint-Gilles	Avenant n° 1 - Convention de mise en réserve - Gestion communale - 25 et 29 rue de Saint Brieuc -	-
16C0301	Commune de Saint-Gilles	Avenant n° 1 - Convention de mise en réserve - Gestion communale - Le Champ Priour - Saint Gilles	-
16C0374	État	Avenant n° 12- Convention de délégation d'attribution des aides publiques au logement	-
16C0741	Ste SEHM APCI promotion du design	Avenant n° 1 - Convention relative à la participation financière pour la réalisation des travaux de l'espace du Design Lab dans les locaux de l'Eclozr	-
16C0792	CB menuiserie agencement	Avenant n° 1 - Prolongation du délai	-



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

18C0685	Mme Dauphy et M. Loyon	Avenant 2 : Convention relative à une résidence d'artistes et à l'acquisition des 68 photographies réalisées dans ce cadre	-
19C0986	Ville de Rennes	Autorisation d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un local sanitaire situé à proximité de la gare de Rennes	-
19C1026	M. Hanquez	Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation suite à l'acquisition de 3 œuvres graphiques	à titre gratuit
19C1027	M. André	Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation suite à l'acquisition d'œuvres graphiques	à titre gratuit
19C1028	M. Mogere	Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation suite à l'acquisition d'une œuvre graphique	à titre gratuit
19C1029	Caisse des Dépôts	Convention de cofinancement d'études - Site de La Janais	53 000 € (pour Rennes Métropole)
19C1030	Région Bretagne	Convention de cofinancement d'études - Site de La Janais	60 879 € TTC (pour Rennes Métropole)
19C1031	Magnum photos M..Le Querrec	Contrat relatif à l'acquisition de 50 photographies et à la cession des droits s'y rapportant	15 000 € TTC
19C1033	Région Bretagne	Convention attributive de subvention FEDER	14 000 000,00 €
19C1049	Banque Postale	Contrat de prêt	-
19C1051	Société HPR solutions	Convention d'Expérimentation	-
19C1056	M. Lavoue	Convention relative à une résidence d'artiste, à l'acquisition des photographies réalisées dans ce cadre et à la cession des droits	36 000 €
19C1059	Territoires publics	Convention d'occupation temporaire	-
19C1063	Crédit Agricole	Contrat de prêt	-
19C1065	CEBR - Caisse d'assurance maladie d'Ille et Vilaine	Convention de partenariat dans le cadre de l'expérimentation d'une tarification sociale de l'eau sur le Bassin Rennais	-
19C1067	Association Œil d'Oodaaq	Contrat relatif à l'animation d'ateliers dans le cadre de la présentation de l'exposition "Charles et Paul Géniaux, la photographie, un destin"	2 180 € net de taxes
19C1068	M. Grignon	Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation suite à l'acquisition d'une œuvre photographique	à titre gratuit
19C1069	Association des amis du rail Dinannais	Contrat relatif au diaporama "Évolution du réseau ferroviaire en Bretagne" et à la cession de droits	à titre gratuit
19C1070	Association Quai des bulles	Contrat relatif à la location des expositions "Couleurs" & "une planche, des coloristes"	3 718 €
19C1071	Association "A vue de Nez"	Convention de partenariat pour l'écriture et la création d'une déambulation poétique intitulée provisoirement "L'écume rouge au bord de l'herbe"	550,00 €
19C1072	Mme Beauclair	Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation suite à l'acquisition d'œuvres	à titre gratuit
19C1073	Région Bretagne	Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation suite à l'acquisition d'une affiche	à titre gratuit



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

19C1074	Ville de Rennes	Convention relative à l'utilisation temporaire de machines par des agents de Rennes Métropole	à titre gratuit
19C1075	M. Boudgourd - Mme Versini – M. Auvray	Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation suite à l'acquisition de 6 affiches publicitaires	à titre gratuit
19C1077	GRDF	Convention de partage de données	à titre gratuit
19C1078	Commune de l'Hermitage	Convention de prêt table de tri des déchets	-
19C1082	Mme et M. Piriou	Contrat de cession de droits d'exploitation suite aux donations de vêtements	à titre gratuit
19C1083	M. Ratte	Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation suite à l'acquisition de deux œuvres photographiques	à titre gratuit
19C1084	Commune de Mordelles	Convention de prêt table de tri des déchets	-
19C1085	M. Ruppin	Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation suite à l'acquisition de 7 photographies	à titre gratuit
19C1086	Région Bretagne	Convention financière pour une subvention de fonctionnement	21 168,00 €
19C1087	Institut d'études politiques de Rennes	Convention de partenariat	à titre gratuit
19C1088	M. Quentin	Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation suite à l'acquisition d'une œuvre graphique	à titre gratuit
19C1089	Association des concerts de midi	Contrat de co-réalisation et de cession des droits du cycle de rendez-vous musicaux de la saison culturelle 2019-2020 programmé aux Champs-libres	3 038, 40 € TTC
19C1090	M. Gaigneux	Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation suite à l'acquisition d'œuvres photographiques	à titre gratuit
19C1091	Presque Lune Éditions	Convention de partenariat concernant la co-organisation de la rencontre intitulée "Halfdan Pisket, trilogie : du roman graphique au concert-lecture"	-
19C1092	Théâtre National de Bretagne - Le Pont Supérieur	Convention de partenariat concernant la présentation de lectures et siestes musicales	à titre gratuit
19C1093	M. Lessart	Contrat relatif à la cession des droits d'exploitation suite à l'acquisition d'œuvres photographiques	à titre gratuit
19C1094	ENEDIS	Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité	10 732,19 € TTC
20C0001	PIMMS	Convention de partenariat	-
20C0002	Commune de Corps-Nuds	Convention de suivi d'études, travaux et de transfert de propriété - Opération Lotissement Le Planty	-
20C0016	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité : Rue de Rennes, du Calvaire et de la Lande à Acigné	-



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

20C0017	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité: Rue de Rennes, à Bourgbarré	-
20C0018	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité: rues Desprès et Toullier et avenue Jan à Bruz	-
20C0019	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité: rues Tricault, Desprès et du 8 mai 1944 à Bruz	-
20C0020	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité: Rues de Normandie et de Bretagne à Chantepie	-
20C0021	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité: rue des Fontenelles à Chavagne	-
20C0022	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité: 24 au 26 rue de la Libération à Mordelles	-
20C0023	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité: 6 à 10 rue du Docteur Dordain à Mordelles	-
20C0024	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité: Rues de Vern et de la Siacrée à Nouvoitou	-
20C0025	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité: Rues de Vern et de la Siacrée à Nouvoitou	-
20C0026	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité: Allée Yourcenar, RD 82 et rue Sarraute à Noyal Châtillon sur Seiche	-



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

20C0027	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité: Route d'Orgères et le Pont Mahaud à Pont Péan	-
20C0028	ORANGE SA	Convention pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité: Bd Shumann à Saint Grégoire	-
20C0037	Commune de PACE Divers agriculteurs	Convention d'engagements réciproques relatifs aux stockage, broyage et évacuation des déchets verts	-
20C0039	Ville de Rennes	Convention de maîtrise d'ouvrage unique - ZAC Blosne Est - Opération d'aménagement de la place Jean Normand	2 064 621,60 €

ARRETES

• **M. le Président a signé les arrêtés suivants :**

A 19.1371	Tarifs	Tarifs – Voirie –Maintenance et équipement – Réfection ouvrages de voirie, marquage sur chaussées et pose de mobiliers urbains	-
A 19.1372	Tarifs	Tarifs– Voirie – Éclairage Public –Reconstitution d'ouvrage d'éclairage public	-
A 19.1380	Sollicitation de fonds de concours	Voirie et Infrastructures – Cintré – Aménagement de la place du Centre – Sollicitation de fonds de concours auprès de la commune de Cintré	150 000 € TTC
A 19.1383	Tarifs	Tarifs année 2020 - Développement durable du territoire - Diffusion de données et prestations SIG	-
A 19.1398	Autorisation de signature	Ligne b – Marché n° 14b-023 « lot 23– Serrurerie fine, habillages intérieurs métalliques et vitrés des stations Gares et Sainte Anne » - Avenant n°1 - Autorisation de signature à la SEMTCAR	2 587 935 € HT
A 19.1399	Enveloppe financière	Voirie – Plateforme de voirie Nord-Est – Maintenance et améliorations de voirie – Programme du 1° Janvier au 30 Juin 2020 et enveloppe financière prévisionnelle –	937 500 € TTC
A 19.1401	Tarifs	Tarifs année 2020 - Administration générale - Service Imprimerie de Rennes Métropole - Prestations de création graphique, de photocopies, Impression et prestations liées	-
A 19.1403	Autorisation de signature	Ligne b – Marché de travaux – lot 24 «Fermeture des stations» - Décision de poursuivre n° 1 - Autorisation de signature à la SEMTCAR	1 846 217,73 € HT
A 19.1404	Autorisation de signature	Ligne b – Marché de travaux – lot 57 «Gestion technique centralisée des Parcs relais et du Garage atelier» - Décision de poursuivre n° 1 - Autorisation de signature à la SEMTCAR	450 000, 00 € HT
A 19.1405	Autorisation de signature	Ligne b – Marché n° 16b-055 « Lot 55 – Détection incendie » - Avenant n°1 - Autorisation de signature à la SEMTCAR	2 737 412,36 € HT
A 19.1406	Autorisation de signature	Ligne b – Marché de travaux – Lot 82 – "Électricité BT et courants faibles portillons ligne a "- Décision de poursuivre n° 1 - Autorisation de signature à la SEMTCAR	1 350 000, 00 € HT



Conseil du 30 janvier 2020
RAPPORT (suite)

A 19.1416	Autorisation de signature	Ligne b – Marché n° 13b-075 « Prestations de génie écologique » - Avenant n°1 - Autorisation de signature à la SEMTCAR	33 821.03 € HT.
A 19.1417	Autorisation de signature	Ligne b – Marché n° 20b-002 « Dévoisement des carneaux de ventilation station Henri Fréville » - Autorisation de signature à la SEMTCAR	140 774.29 € HT
A 20.0052	Enveloppe financière	Voirie – Secteur de Rennes – Maintenance et améliorations de voirie – Programme du premier trimestre 2020 et enveloppe financière prévisionnelle	221 000 € HT

Le Conseil est invité à prendre acte des conventions, des marchés et des arrêtés, signés par Monsieur le Président en application de la délégation de pouvoirs qui lui a été octroyée.

PISU /DMT/SRT/SDC
Rapporteur : M. Bernard

Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT

N° 16

Transports collectifs – Délégation de service public de la mobilité – Plan d'actions 2020 – Volets « Offres » – Volets « mobilités » – Volets « Études » – « Communication » – « Innovations »

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1411.1 et suivants ;
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2014-1602 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole dénommée "Rennes Métropole";
Vu la délibération n° C 13.196 du 20 juin 2013 approuvant le projet de territoire de Rennes Métropole et notamment son orientation n°8 ;
Vu la délibération n° C 17.228 du 19 octobre 2017 relative à la gestion et à l'exploitation de la délégation de service public de la mobilité ;
Vu la convention de délégation de service public n° 17.540 conclue avec le groupe KEOLIS et relative à la gestion de la délégation de service public de la mobilité dans le ressort territorial de Rennes Métropole et ses avenants 1 à 3.*

EXPOSE

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la convention de délégation de service public de la mobilité, le Plan d'actions annuel comprend 7 volets :

Volet 1 : les évolutions de l'offre de service STAR ;
Volet 2 : les évolutions de l'offre mobilité (vélos, covoiturage...) ;
Volet 3 : les études ;
Volet 4 : le plan de communication commerciale ;
Volet 5 : le plan de communication institutionnelle ;
Volet 6 : les tarifs ;
Volet 7 : les innovations.

Il a été prévu dans la convention que le Plan d'actions annuel soit approuvé en deux temps par le Conseil Métropolitain de la manière suivante :

- Une délibération pour les parties « offre », « études », « communication », « mobilités » et « innovations »
- Une délibération pour la partie « tarifs ».

La présente délibération porte donc sur les volets « Offre », « Études », « Communication », « Innovations » et sur une partie de l'offre « mobilité ».



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

TITRE I **EVOLUTIONS DE L'OFFRE DE SERVICE STAR**

La convention de délégation de service public de la mobilité intègre dans l'offre contractuelle de base, sur chacune des années de la délégation, les évolutions prévisionnelles de l'offre de service.

L'article 32.1 de la convention de délégation de service public précise les conditions dans lesquelles l'autorité organisatrice de la mobilité peut décider, dans le cadre du Plan d'actions annuel, des conditions d'évolution de l'offre de service.

Dans le cadre du plan d'actions, et pour une mise en exploitation au 1^{er} septembre 2020, les mesures de l'offre contractuelle de base qui sont annulées ou avancées/retardées pour mieux correspondre aux évolutions du territoire, figurent dans le chapitre I suivant, et les modifications d'offre non prévues ou modifiées sont listées dans le chapitre II suivant.

I - MESURES D'ANTICIPATION OU DE RETARD DE L'OFFRE CONTRACTUELLE DE BASE

Il est proposé de recaler certaines mesures afin d'être en cohérence avec les évolutions démographiques et économiques de la métropole. Ces mesures sont les suivantes :

Métro a : Il est proposé d'anticiper l'offre prévue à la mise en service de la ligne b dès septembre 2020 en lien avec la fréquentation observée au cours de l'année 2019:

- Pour la période horaire septembre, en jours semaine, déclenchement des renforts prévus pour l'avant et l'après heure de pointe du matin et pour la tranche horaire de pointe du soir entre 16h et 18h15
- Pour la période hiver (Oct à Avril), en jours semaine, déclenchement des renforts prévus pour l'avant et l'après heure de pointe du matin et pour la tranche horaire de pointe du soir entre 16h et 18h15
- Pour la période vacances scolaires Fort, en jours semaine, déclenchement de l'offre prévue à partir de septembre 2020

Ligne 55 : Le changement d'itinéraire sur la commune Le Verger est annulé à partir de septembre 2021 en raison d'une modification du projet d'urbanisation pour la ZAC Les Chaputs

Lignes 62/73/75 : Report à septembre 2021 du changement d'itinéraire des lignes sur la commune de Vern-sur-Seiche dans le cadre de la desserte de la ZAC des Hauts de Gaudon.

Ligne 77 : Le changement d'itinéraire pour desservir le secteur Rives Ouest sur la commune de Pacé est reporté à septembre 2021

Ligne 68 : Actualisation de la grille offre été pour la ligne 68 avec un ajustement de la fréquence en heure de pointe du matin en période ÉTÉ en vue d'une harmonisation avec la période HIVER

II - MODIFICATIONS DES MESURES PREVUES ET AJOUTS DE MESURES NON PREVUES

Au même titre que les mesures d'anticipation ou de retard de l'offre contractuelle de base, les modifications liées aux mesures non prévues sont listées dans le Plan d'actions 2020 de la manière suivante :

➤ Application à partir de janvier 2020

Ligne 80 : Création d'une course additionnelle à 6h50 en remplacement d'un service de doublage de la ligne 79.



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

➤ Application à partir de septembre 2020

- Métro a :** Il est proposé des ajustements d'offre en lien avec la fréquentation observée au cours de l'année 2019:
- Pour la période de septembre, en jours semaine, renfort pour l'avant et l'après heure de pointe du matin et l'avant heure de pointe du soir
 - Pour la période hiver, en jours semaine, renfort pour l'avant heure de pointe du matin
 - Pour la période vacances scolaires faible, en jours semaine, renfort en heures de pointe matin et soir et en début d'après midi
 - Création d'une grille spécifique pour les jours de semaine appliquée sur 3 semaines en mai et la 1^{ère} semaine de juin avec une offre renforcée en heures de pointe le matin et l'après-midi
 - Création d'une grille spécifique pour les jours de semaine appliquée sur 3 semaines en juin et la 1^{ère} semaine de juillet avec une offre renforcée en heure de pointe matin et soir
 - Pour la période été faible, en jours semaine, renfort d'offre en heures de pointe du soir
- Ligne 72:** Ajout d'une desserte supplémentaire de l'arrêt Mivoie direction Henri-Fréville pour le Technicentre (SNCF) incluant un décalage de 5 minutes du départ de Bois Esnault à 21h38
- Ligne spécifique Touche Tizon:** Ajout de la circulation des 3 circuits TTZ un samedi sur 2 et décalage de l'horaire de départ de 20 minutes
- Dessertes scolaires:** Création d'une ligne de transport scolaire (Ts) pour desservir la zone rurale de Laillé en accompagnement de l'ouverture d'un collège en septembre 2020 à Laillé

➤ Restructuration du réseau dans la perspective de la mise en service de la ligne b

- Ligne 39** L'amplitude horaire de la ligne est améliorée pour proposer un fonctionnement de 08h à 19h à la place de 09h00-17h00. Le tracé de la ligne est prolongé dans St Grégoire jusque dans la rue Paul-Emile Victor. La desserte est assurée en bus en Heure de Pointe
- Ligne 40 :** La circulation de la ligne 40 est maintenue pour un an entre les arrêts République et Atalante à raison de 5 départs en heures de pointe du matin et 7 départs en heure de pointe du soir. Ce renfort est destiné à accompagner la mise en place de la ligne b et la gestion des reports C4/Ligne b suite à la forte croissance de la fréquentation sur l'axe Est Ouest
- Ligne 155ex :** Création d'une desserte en ligne express pour la commune de Le Verger en prolongeant la ligne express Mordelles <> Rennes vers la commune à raison d'1 départ le matin et 1 retour le soir du Lundi au Vendredi
- Ligne 168ex :** Renfort d'offre avec 2 départs supplémentaires en heures de pointe du soir
- Lignes 72/172/79/80 :** Optimisation des moyens et ajustement de l'offre incluant :
- L172 : Prolongation d'un départ le matin jusqu'à l'arrêt Bréquigny afin de mieux équilibrer la répartition d'effectif avec la ligne 72 et pour renforcer l'offre sur l'axe « Henri Fréville » → « Bréquigny »
 - L80 : Création de deux courses en heure de pointe du matin en transformant le doublage de la ligne 79 de 6h50 en départ sur la ligne 80 et en proposant une arrivée sur Rennes vers 7h
 - L80 : Anticipation du renfort d'offre prévu pour 2022 en passant la fréquence à 30 minutes en heure de pointe du soir
 - L80 : Prolongement d'un départ et d'un retour le soir jusqu'à DGA-MI
- Ligne 74 :** Renfort d'offre en heure de pointe du matin en jours semaine Hiver avec création d'une course au départ d'Orgères
- Ligne 76 :** Création d'un "piston" sur un aller et un /retour quotidien à destination de l'INRA au Rheu
- Ligne 175ex :** Création d'une ligne express 175 au départ de Nouvoitou proposant 1 aller / retour par jour
- Ligne 81 :** Renfort d'offre en heure de pointe du soir avec création de courses supplémentaires sur la tranche horaire de 17h30 > 18h30



Conseil du 30 janvier 2020 RAPPORT (suite)

SOUS-TITRE I

BILAN ECONOMIQUE DES MESURES PROPOSÉES

Le tableau suivant fournit pour chaque mesure proposée l'impact financier sur la DSP pour toutes les années du contrat :

Ligne(s)	Mesures	2020	2021	2022	2023	2024	Total
MESURES D'ANTICIPATION OU DE RETARD DE L'OFFRE CONTRACTUELLE DE BASE							
a	Adaptation de l'offre jours semaine hiver Déclenchement offre ligne b dès Septembre 2020	21 412 €	0 €	0 €	0 €	0 €	21 412 €
55	Suppression de la création d'un nouvel arrêt sur la commune de "Le Verger"	0 €	-6 965 €	-19 438 €	-19 438 €	-19 438 €	-65 279 €
62 - 73 - 75	Report de la desserte des Hauts de Gaudon à sept 2021	-2 302 €	-4 359 €	1 211 €	601 €	0 €	-4 849 €
68	Modification fréquence HP été matin	0 €	-6 585 €	-6 516 €	-6 472 €	-6 399 €	-25 972 €
77	Report bretelle Rive Ouest	4 379 €	8 489 €	0 €	0 €	0 €	12 868 €
Sous-total (I)		23 489 €	-9 420 €	-24 743 €	-25 309 €	-25 837 €	-61 820 €
MODIFICATIONS DES MESURES PREVUES ET AJOUTS DE MESURES NON PREVUES Application à partir de Septembre 2020							
a	Adaptation de l'offre semaine hiver: - Renfort septembre (avant et après heure de pointe matin + fin d'après-midi) - Renfort en jours semaines vacances scolaires faible - Création d'une offre semaine mai - Création d'une offre semaine juin - Renfort été en fin d'après-midi	28 596 €	975 €	0 €	0 €	0 €	29 571 €
72	Création d'un passage Mivoie en soirée	660 €	1 946 €	1 896 €	1 872 €	1 872 €	8 245 €
TTZ	Niveau de service 2 - BASE: Ajout de la circulation des 3 circuits TTZ 1 samedi sur 2 Pas de modification le dimanche	2 148 €	5 637 €	5 094 €	5 094 €	5 094 €	23 066 €
TS 57	Création d'un Ts Campagne de Lailié / Nouveau collège de Lailié	14 479 €	37 773 €	37 773 €	37 773 €	37 773 €	165 569 €
Sous-total (II)		45 883 €	46 330 €	44 762 €	44 738 €	44 738 €	226 451 €
MODIFICATIONS DES MESURES PREVUES ET AJOUTS DE MESURES NON PREVUES Restructuration du réseau dans la perspective de la mise en service de la ligne b							
39	Circulation de la ligne en Heures de Pointe matin et soir (terminus Paul Emile Victor) Expérimentation pour une durée d'1 an	33 443 €	50 362 €	0 €	0 €	0 €	83 805 €
40	Axe Est Ouest_Maintien d'une ligne 40 pendant 1 an	39 994 €	48 564 €	0 €	0 €	0 €	88 559 €
155ex	Prolongement 2 courses le Verger (7h45 et 18h10)	4 708 €	11 725 €	12 661 €	12 565 €	12 565 €	54 225 €
168 ex	Création de 2 express en HPS	10 936 €	25 068 €	24 270 €	24 022 €	24 156 €	108 453 €
76	Réalisation d'un "piston" pour assurer la desserte de l'INRA, 1 A/R par jour	-5 €	-58 €	-315 €	-286 €	-296 €	-959 €
72/172/79/80 (62)	Optimisations sur les lignes avec refonte de l'offre globale sur le secteur concernant les lignes 72-172ex-79-80	45 685 €	103 768 €	71 965 €	11 344 €	11 344 €	244 106 €
74	Ajout d'une course de 74 en heure de pointe matin	6 196 €	15 446 €	15 272 €	15 193 €	15 193 €	67 300 €
175ex	Création d'une ligne express	10 738 €	25 182 €	25 066 €	25 015 €	25 015 €	111 016 €
81	Ajout 2 courses en semaine Hiver le soir	14 953 €	37 158 €	36 480 €	36 173 €	36 173 €	160 937 €
Sous-total (III)		166 648 €	317 214 €	185 400 €	124 027 €	124 151 €	917 441 €
Coût total plan d'actions 2020 (I+II+III)		236 020 €	354 124 €	205 419 €	143 457 €	143 052 €	1 082 072 €

Impact Coût Net (Dépenses – Recettes)

TITRE II ETUDES D'EXPLOITATION

Les études d'exploitation ont pour objet d'apporter des éléments de connaissance du réseau.

L'article 32.4 de la convention indique que le Plan d'actions précisera le programme des études figurant à l'annexe 35 A de la convention.

Le délégataire présente un Plan d'actions « études » divisé en 5 thématiques :

- Accompagner Rennes Métropole
- Écoute clients
- Grands projets
- Suivi des plans d'actions
- Partenariats



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

Etudes	Objectifs
Accompagner l'Autorité Organisatrice de la mobilité	
Enquête Fraude (Semestrielle)	Intervention lors de la préparation de l'enquête.
Enquête complémentaire "projets d'actualité" : Nouvelle gamme tarifaire	L'année 2020 est marquée par la mise en service d'une nouvelle ligne de métro et d'un nouveau système billettique. Pour accompagner ces changements la gamme tarifaire est repensée. Une enquête sera réalisée pour mesurer les potentiels impacts auprès de la clientèle.
Ecoute clients - Satisfaction	
Satisfaction STAR + Billettique	L'étude satisfaction Star sera adaptée pour 2020 et reprendra les thèmes autour de la certification NF métro ainsi que les critères à surveiller. Le système billettique sera étudié afin de quantifier le niveau de satisfaction auprès des usagers.
Satisfaction Handistar	Enquête permettant d'évaluer le taux de satisfaction client Handistar.
Satisfaction Réclamations	L'enquête réclamations, portant sur la satisfaction du délai et la clarté des réponses, est supprimée pour 2020.
Parcours clients accompagnés	Mis en service courant 2019, il avait été prévu de réaliser une enquête qualitative sur le mode parcours accompagnés durant l'année 2020. Pour permettre un rendu de l'étude optimum l'enquête est décalée à 2021.
Parcours clients reporter	Enquête réalisée courant 2020, à la place du parcours accompagné, et orientée sur les outils numériques : utilisation de star.fr, de l'appli, de l'achat en ligne...
Segment clientèle	Enquête qualitative sur le Plan de Déplacement Entreprise.
Services de mobilité : Vélos	Keolis Rennes mènera une enquête quantitative pour les locations de vélos longues durées
	Enquête qualitative auprès de la clientèle "location VAE" et "courte durée"
Grands projets	
Billettique	L'ensemble des appareils billettiques vont être remplacés en vue de l'arrivée du nouveau billettique. L'enquête qualitative portera sur le bon fonctionnement des nouveaux équipements mis en place dans le cadre de la nouvelle billettique (bon fonctionnement des portillons, bonne marche des DAT et des valideurs des bus,...).
	La nouvelle billettique propose dorénavant aux usagers d'acheter leur titre via le site Star.fr (la télé-distribution). Ce nouveau circuit de distribution sera étudié après la mise en service de la nouvelle billettique ainsi que certains services tels que la boutique en ligne et le TOP UP.
Satisfaction billettique	L'enquête sera réalisée dans le cadre de l'enquête de satisfaction Star
Lancement du ticket rechargeable	L'étude, initialement prévue en 2019, sera réalisée courant 2020 dans le cadre du lancement du ticket rechargeable.
Comptage de l'ensemble des P+R	Enquête pour comparer l'origine des usagers et l'usage du covoiturage dans les P+R avant la mise en service de la ligne b. Les P+R de la ligne b seront enquêtés en 2021.
Maison du vélo	La maison du vélo définitive sera livrée durant le 1er semestre 2020. Une enquête quantitative auprès des visiteurs permettra de mesurer la satisfaction de ce nouvel espace dédié au mode vélo.
Covoiturage	Enquête sur les usages du covoiturage sur le réseau Starvia et/ou via l'appli
Suivi des Plans d'Actions	
Evolution d'offres	Mesurer les impacts d'offre (notamment une enquête sur le secteur de Bécherel)
Non Validation	Permet d'estimer le trafic réel et de déterminer le taux de non-validation qu'il faut appliquer sur les données billettiques
Intermodalité	Une enquête est prévue dans le courant de l'année 2020. son objet sera défini en fonction des retours des différents partenaires.
Nouveaux clients KorriGo	Enquête auprès des nouveaux détenteurs de cartes KorriGo
Vélos libres services	Suivi de la satisfaction du réseau Vélo Libre Services
Partenariats	
Partenariat Master 2 Management de la Mobilité Durable	accompagnement et animation pour la réalisation d'enquêtes pour un projet étudiant autour de données liées à la mobilité.
Etude réalisée par un étudiant en thèse	Poursuite de l'étude sur la modélisation de la vitesse commerciale bus
Projet Ifstar	Projet d'analyse des données par un organisme de recherche dédié aux transports (courant 2020)



TITRE III PLAN DE COMMUNICATION

Les actions de communication et d'information ont pour objet de renforcer l'image du réseau, de conquérir et de fidéliser de nouveaux usagers sur le réseau de transports et sur les services de mobilité de la métropole rennaise.

L'article 32.5 de la convention indique que le Plan d'actions annuel précise le plan de communication figurant à l'annexe 35A de la convention.

Pour une meilleure lisibilité de ces actions, le Délégué présente le Plan d'actions 2020 selon les axes suivants :

- Actions commerciales
- Accompagnement au changement
- Communication citoyenne
- Information Voyageurs et signalétique

I - ACTIONS COMMERCIALES

Depuis le début de la convention, Keolis Rennes mène des actions de communication commerciales en continue dans le but de conquérir des nouveaux clients, de fidéliser, d'accompagner et de faciliter le parcours clients des usagers. Ces actions, telles que listées ci-dessous, feront l'objet d'actions particulières :

- Star Fidélité : conquérir de nouveaux clients, fidéliser, accompagner, fidéliser et dynamiser la boutique fidélité, et renforcer les partenariats métropolitains,
- Entreprises, administrations : Mise en place d'échanges plus soutenus (une lettre par trimestre) et valoriser le bouquet de mobilité auprès des entreprises,
- Étudiants : animation particulière sur les campus universitaires pour la mise en service de la carte KorriGo comme carte étudiante,
- Développer les partenariats avec les organismes de tourisme et les agences immobilières,
- Conseil en mobilité : Lancement des RDV conseils en mobilité (8 RDV/jour), continuer la démarche de proposer de la vente et du conseil sur l'ensemble du bloc marque Star dans toutes les agences commerciales.

II - ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

2020 est une année de transition sur le réseau. La mise en service de la ligne b et la restructuration du nouveau réseau, nécessitent un plan ambitieux de communication et d'accompagnement des usagers aux différents changements.

Ces grands changements pour 2020 sont les suivants :

- Lancement du nouveau réseau de transport
- Lancement de la nouvelle Billettique

Le délégataire accompagnera tout au long de l'année les nouveautés attendues sur le réseau et informera les habitants de la métropole via son magazine d'information "Info Star". Celui-ci fera l'objet de trois éditions dans l'année contrairement à un par an habituellement. Il permettra d'informer au fur et à mesure des évolutions d'offres et de services.



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

Ils seront complétés du dispositif suivant :

- Diffusion d'information dédiée sur les différents canaux (newsletter, campagne emailing, bannière web, réseaux sociaux, écrans,...)
- Présence commerciale dans les principales communes/quartier trois semaines avant le lancement de la nouvelle billettique puis du nouveau réseau,
- Une attention particulière sera apportée auprès des clients Handistar afin de les accompagner au mieux dans cette période en pleine évolution,
- Extension/renfort des horaires CRC et agences 2 semaines avant/après le lancement billettique puis du nouveau réseau,
- Animation dans les entreprises et les zones d'activités.

Les campagnes spécifiques de communication telles que: l'image du réseau, le Pass Pluriel, la Rentrée 2020, le covoiturage, les fêtes de fin d'année et le lancement la maison du vélo définitive, seront déployées sur l'année.

III - COMMUNICATION citoyenne

Dans le cadre de la communication citoyenne, Keolis Rennes et Rennes Métropole travaillent en étroite collaboration dans le but de promouvoir le réseau de transport et les services associés (le réseau Star, le service Handistar, Les services vélo, la maison du vélo, le Covoit'Star).

Comme pour les années précédentes, la communication citoyenne continuera de porter sur les thématiques suivantes :

- Piloter et accompagner les opérations de sécurité et de citoyenneté pour sensibiliser le public aux valeurs de respect ou pour accompagner des actions autour de l'éducation ;
- Animer les partenariats autour des valeurs d'innovation et de solidarité pour accompagner des initiatives qui visent à valoriser/aider des publics en difficulté (sociale, handicap,...) ;
- Favoriser les relations avec les communes ;
- Valoriser les actions de Responsabilité Sociale et Économique (RSE) ainsi que les actions Qualité : Les enjeux de recrutement et également de prévention des crises impliquent des actions de notoriété et de valorisation de l'entreprise ;
- En partenariat avec Rennes Métropole animer les relations presse ;
- Accompagner Rennes Métropole dans la valorisation de ses grands projets.

Les sujets évoqués dans le cadre de ce Plan d'actions sont d'ordre sociétal et relèvent de la décision de Rennes Métropole. À ce titre, il est demandé au délégataire d'utiliser autant que ce peut les médias de la collectivité afin de toucher un maximum de personnes.



Conseil du 30 janvier 2020 RAPPORT (suite)

IV -PLAN D'INFORMATION VOYAGEURS

Le Plan d'actions « information » 2020 doit anticiper les différents changements évoqués précédemment.

Au titre de l'année 2020, les actions s'organisent suivant deux axes :

- Continuité des actions et amélioration de l'information voyageur sur le réseau :

	OBJETS	ACTIONS 2020	RESULTATS ATTENDUS
Information théorique	Refonte continue des supports de l'information voyageurs	Nouveau format des plans de quartier métro et des plans de pôles d'échange. Poursuite des démarches initiées lors du PA 2019.	Actualiser les plans et les rendre plus efficaces pour les usagers
		Etudier l'automatisation des cadres latéraux d'abris. Poursuite des démarches initiées lors du PA 2019.	Déploiement et mise à jour sur le nouveau réseau
Information en temps réel	Plateforme d'information voyageurs (PIV)	Les horaires de la PIV ont été étendus au moment du PA 2019. Dans la continuité et pour répondre au mieux aux attentes des usagers les horaires doivent être ajustés sur les horaires du réseau. Ils doivent être portés à la connaissance du client via les applications (twitter, @starendirect).	Faire en sorte que la PIV soit un outil connu et reconnu , et qu'elle réponde aux attentes des usagers
	Trafic report	Utilisation d'un outil unique pour alimenter les différents canaux d'information (Twitter, infostar, site star.fr,...). Poursuite des démarches initiées lors du PA 2019.	- Amélioration de la performance de la PIV (contenus + De réactivité) - Répercussion des perturbations et déviations dans le calculateur d'itinéraires
	Information des déviations	Optimiser l'information terrain liée aux déviations	Améliorer l'accompagnement des voyageurs en cas de situations perturbées. Améliorer la réactivité dans la production des affiches.
	Information des déviations : étude d'opportunité sur utilisation du e-paper	Utiliser de l'information dynamique là où il n'y a pas de BIV	Accompagnement des voyageurs pendant les événements
Information digitale et connectée	Site Internet Star	Regrouper l'ensemble des produits Star (STAR, handistar, STAR le vélo) sur un seul site	- Meilleur référencement/accès à ces services, - Offre globale de mobilité Star, - Cohérence, lisibilité et valorisation de l'offre multimodale Star.
		Etude d'opportunité sur la mise en place d'un tchat live	Outil communautaire d'entraide dynamique, le tchat live s'intégrerait à la mise en service du nouveau réseau. Il permettrait de renforcer l'image de marque et augmenterait le trafic sur les canaux digitaux Star.



Conseil du 30 janvier 2020 RAPPORT (suite)

- Restructuration du réseau et changement de la billettique :

	OBJETS	ACTIONS 2020	RESULTATS ATTENDUS
Réseau 2020	Nouvelle charte information voyageurs	L'ensemble des supports doivent être remis à jour à l'occasion du nouveau réseau : - cartographie et plans de réseaux, - signalétique au point d'arrêts avec un adhésivage "évènementiel", - signalétique et de l'information embarquée et des nouveaux supports (écrans ligne b), - fiches horaires, - Site internet dédié, - accompagnement terrain des voyageurs lors du lancement.	- Présentation de l'offre sur des supports clairs et lisibles, - Accompagnement important des voyageurs, - Une appropriation et une adhésion des voyageurs.
	Site internet dédié au nouveau réseau 2020	Pour marquer l'arrivée du nouveau réseau, lancement d'un site évènementiel dédié	- Outil d'appropriation du nouveau réseau, - Communication dynamique et attractive.
	Nouvelle billettique	Utiliser tous les leviers de l'information voyageurs pour accompagner le lancement de la nouvelle billettique : - Supports pédagogiques et signalétique adaptée pour expliquer son fonctionnement ; - Travailler sur la simplification des parcours client digitaux ; - Accompagnement terrain pour assister et guider les nouveaux gestes.	- Supports clairs, lisibles et pédagogiques pour présenter le nouveau fonctionnement des voyageurs, - Adhésion et appropriation des voyageurs
	Plateforme d'information voyageurs (PIV)	L'arrivée de la ligne b s'accompagne de nouveaux outils pour l'information voyageurs (SIV INEO, Moyens audiovisuels et station de compo SIEMENS).	- La PIV doit être opérationnelle sur ces nouveaux outils au moment du lancement du nouveau réseau, - Cohérence de l'information voyageur entre les lignes a et b du métro, - Augmentation de la performance de l'outil.
	Nouvelles Bornes d'Informations Voyageurs (BIV)	Déploiement et mise à jour des nouvelles BIV sur le nouveau réseau	Permettre l'information en temps réel aux nouveaux arrêts (lié à la restructuration du nouveau réseau)
	Plan volontaire métro ligne b	Déclenchement d'un plan de substitution en cas de panne de + de 45 minutes de ce dernier.	Accompagnement des voyageurs par du personnel KR en cas de perturbation majeure sur le métro

TITRE IV INNOVATIONS

Le plan d'actions Innovations 2020 sera essentiellement axé sur le développement d'un coach virtuel de mobilité et sur les évolutions majeures de STAR l'appli.

Le Coach Mobilité est destiné à inciter le changement d'habitudes en matière de mobilité. Il permettra par exemple :

- de proposer un bilan économique, environnemental des trajets,
- de proposer des alternatives (trajets optimisés ou autres modes) à la voiture solo
- d'inciter à réaliser des déplacements plus responsables.

En parallèle, le délégataire continuera son travail engagé depuis le début de la convention sur "Star l'appli".

Son ergonomie, l'information en temps réel des situations perturbées seront retravaillées et les fonctionnalités comme la vente en ligne seront développées par un rechargement des cartes KorriGo via smartphone Android NFC (TopUp).

Les fonctionnalités d'achat et le rechargement de titre par télédistribution seront également proposer sur Star.fr.

La validation par carte bancaire (Open paiement) sera développée courant 2020.



TITRE V MOBILITE

Le plan d'actions relatif aux services mobilité intègre les services de vélos (les vélos libre-service, les vélos à assistance électrique, la location des vélos de courtes durées et la maison du vélo) et de covoiturage. Il présente les mesures qui sont annulées, adaptées ou ajoutées, pour la rentrée de septembre 2020.

I- LES SERVICES VÉLOS

- Le service de vélos libre-service
- Le réseau de vélos libre-service tel que défini contractuellement doit être revu pour répondre aux changements et évolutions du paysage urbain. La capacité et l'existence de certaines stations doivent être revues pour un service optimum. Conformément à l'article 32.2 de la convention de délégation de service public et à l'annexe 18C, les modifications sont les suivantes :
 - La station « La Criée » est supprimée en lieu et place de « Cité Judiciaire » qui fonctionne mieux ;
 - Déplacement et agrandissement (+6 bornettes) de la station Painlevée (soit au total 30 bornettes) pour répondre à la fréquentation importante de la station ;
 - La cité judiciaire est conservée à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
 - Agrandissement de la station Colombier (+6 bornettes) ;
 - La station fac de droit est diminuée d'une bornette par manque d'emprise au sol ;
 - Annulation de l'agrandissement de la station gros chêne (-6 bornettes).
- Le service de location courte durée

Dans le cadre du plan d'actions 2020 il est proposé d'acquérir des vélos pour personnes à mobilité réduite en lieu et place des vélos prévus initialement au contrat.

- La maison du vélo Mobile

L'exploitation de la maison du vélo mobile, dont les moyens mis en place pour réaliser son exploitation sont liés à la mise en service de la ligne b, est repoussée à juin 2021.

II- LE SERVICE COVOITURAGE

Il est proposé d'expérimenter, sur une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2020, une ligne de covoiturage pour réaliser les trajets entre les communes Le Rheu – Pacé – Saint Grégoire et Cesson Sévigné.



Conseil du 30 janvier 2020 RAPPORT (suite)

Le tableau suivant fournit pour chaque mesure proposée ci-dessus l'impact financier sur la DSP pour toutes les années du contrat :

	Services	2020	2021	2022	2023	2024	Total
DEPENSES D'EXPLOITATION							
	Les Vélos en Libre Service	48 305 €	0 €	0 €	0 €	0 €	48 305 €
	La maison du vélo mobile	-62 000 €	-31 000 €	0 €	0 €	0 €	-93 000 €
	Ligne de covoiturage	99 019 €	131 301 €	0 €	0 €	0 €	230 320 €
RECETTES D'EXPLOITATION							
	Les Vélos en Libre Service	0 €	5 515 €	5 515 €	5 515 €	5 515 €	22 060 €
DEPENSES D'EXPLOITATION		85 324 €	100 301 €	0 €	0 €	0 €	185 625 €
RECETTES D'EXPLOITATION		0 €	5 515 €	5 515 €	5 515 €	5 515 €	22 060 €
COÛT NET : Dépenses - Recettes		85 324 €	94 786 €	-5 515 €	-5 515 €	-5 515 €	163 565 €

Le coût net total du plan d'actions pour l'année 2020 est le suivant :

Services	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Services de la mobilité	85 324 €	94 786 €	-5 515 €	-5 515 €	-5 515 €	163 565 €
Offre Transport	236 020 €	354 124 €	205 419 €	143 457 €	143 052 €	1 082 072 €
Total du Plan d'action	321 344 €	448 910 €	199 904 €	137 942 €	137 537 €	1 245 637 €
COÛT NET : Dépenses - Recettes						

Le Plan d'actions "tarifs" de l'année 2020 seront présentés au Conseil métropolitain durant le 1^{er} trimestre 2020.

Après avis favorable du Bureau du 16 janvier, le Conseil est invité à :

- approuver les orientations du Plan d'actions 2020 sur les offres, les études, la communication, l'information voyageur, les innovations et les mobilités telles que présentées ci-dessus dans la délibération.

PISU/DEI/SG/SL
Rapporteur : M. Hervé P.

Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT

N° 19

Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet – Rapport d'activité 2018 - Approbation

*Vu le Code de l'environnement et notamment son article L. 211-7 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-7, L. 5211-20, L.5212-27 et L. 5217-7 ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 59 ;
Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2018-23196 du 4 juin 2018, portant statuts de la métropole Rennes Métropole ;
Vu les délibérations n° C 17.341 du 21 décembre 2017 et C 18.022 du 25 janvier 2018, approuvant notamment les modalités d'exercice de la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations",*

EXPOSE

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet exerce, depuis 2004, en qualité de structure opérationnelle de mise en œuvre du SAGE Vilaine à l'échelle dudit bassin versant, des missions d'intérêt général dans le domaine de la préservation, l'amélioration et la gestion du patrimoine hydraulique et des milieux aquatiques. Il contribue, par ses actions, à une meilleure qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) attribue une nouvelle compétence obligatoire et exclusive « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (GEMAPI) aux communes avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018. Rennes Métropole s'est donc substituée aux communes de Betton, La Chapelle-des- Fougeretz, Chevaigné, Montgermont, Rennes, Saint-Grégoire, Saint-Sulpice-la-Forêt et Thoirigné-Fouillard dans le Comité Syndical du Syndicat de Bassin Versant Ille et Illet.

Compte-tenu de cette prise de compétence, il est aujourd'hui présenté le rapport d'activité 2018 du Syndicat de Bassin Versant Ille et Illet.

Activité de l'année 2018, sur la base du compte administratif 2018 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	345 002 € TTC	170 725 € TTC
Dépenses	360 276 € TTC	115 584 € TTC
Excédent 2017 ou report d'investissement	37 902 € TTC	52 798 € TTC
Résultats	22 628 € TTC	107 939 € TTC

Le résultat 2018, en fonctionnement et investissement, est positif de 130 567 € TTC.

En 2018, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +30% par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique par la variation des actions en fonctionnement (réalisation d'une étude hydrologique sur le bassin versant du Quincampoix, inventaires zones humides, suivi de la qualité de l'eau), et l'augmentation des frais de personnel du



Conseil du 30 janvier 2020 **RAPPORT (suite)**

fait de la présence d'un stagiaire pendant 3 mois et d'un chargé de mission en contrat à durée déterminée. Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de +20% par rapport à 2017. Cette hausse est essentiellement liée à un montant de subventions plus élevé. Le résultat de l'exercice est un excédent de fonctionnement, reporté pour financer les actions 2019.

En 2018, les dépenses d'investissement sont en baisse par rapport à celles de 2017 (-60%) en raison de difficultés de trésorerie liées à des retards de paiement des subventions qui ont contraint le syndicat à reporter certains travaux. La section d'investissement est largement bénéficiaire en 2018, du fait des décalages dans les versements de subventions.

Les actions menées par le Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet (SBVII) :

1. Travaux et interventions en faveur des milieux aquatiques réalisés en 2018

Les travaux de restauration morphologique des cours d'eau se sont poursuivis sur l'année 2018 dans la continuité des travaux réalisés en 2017 avec notamment sur cette année, la finalisation de l'important chantier d'effacement du Moulin Neuf à St-Germain sur Ille.

- Restauration des ruisseaux de la Burette et de la Mare Ballanton (forêt de Liffré), de l'Ille à Chevaigné ;
- Gestion et entretien des frayères à brochets ;
- Effacement d'ouvrages faisant obstacle à la continuité : Pont de la halte (St Médard sur Ille) Moulin de Fresnay (St Germain sur Ille) ;
- Finalisation des travaux sur le Moulin Neuf à St Germain sur Ille

L'inventaire des zones humides a été poursuivi sur 6 communes du bassin versant. Le Syndicat a apporté son appui technique aux communes et aux particuliers en répondant à une trentaine de demandes.

2. Les actions vers les collectivités, les particuliers et les scolaires

Les actions menées sont dans la poursuite de celles qui avaient été engagées sur le programme précédent, à savoir axées sur la réduction de l'utilisation des pesticides, via des conseils de changements de pratiques :

- La semaine pour les alternatives aux pesticides en mars 2018 avec 25 animations sur 12 communes du territoire ;
- Demi-journée éco-citoyenne sur 9 communes par extension de l'opération initiée à Saint-Grégoire en 2017 ;
- Ateliers "démarrer un jardin au naturel" ;
- Relai des formations gestion des espaces communaux organisées par la Région et réponse aux sollicitations des communes.

En 2018, le syndicat a finalisé, en partenariat avec le syndicat de bassin versant de la Flume, une étude du fonctionnement hydrologique du sous-bassin versant du Quicampoix qui a permis de mieux comprendre, et d'identifier les secteurs de production, de transfert, et d'accumulation des ruissellements intenses de façon notamment à mieux cibler les actions de restauration de la trame bocagère.

3. Les actions vers le milieu agricole

Le syndicat a poursuivi, en 2018, les actions engagées en 2017 en partenariat avec les organismes agricoles du territoire, à savoir :

- Diagnostics individuels d'exploitation ;



Conseil du 30 janvier 2020

RAPPORT (suite)

- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ;
- Opération de désherbage mécanique du maïs ;
- Information sur les enjeux de l'eau ;
- Poursuite du travail avec les structures de conseil agricole.

4. La restauration du maillage bocager

Le deuxième programme Breizh Bocage a démarré en 2015. Le syndicat est porteur de ce programme sur une partie de son territoire, hors communes du Val d'Ille-Aubigné :

- Travaux bocagers 2018, sur trois communes, avec 1 900 m de haies plantées ou restaurées ;
- Accompagnement des communes dans la prise en compte du bocage dans leur document d'urbanisme : contribution à la rédaction d'un guide méthodologique ;
- Sensibilisation à la gestion et à la préservation du bocage.

Le syndicat a également été sollicité suite aux coulées de boue en juin 2018 pour des conciliations entre riverains et des propositions de solutions : mise en place de talus, plantations de haies, déplacement d'entrée de champs...

5. Les actions transversales

- Évolution de la qualité de l'eau sur le territoire : dix points de suivi, avec des analyses mensuelles des paramètres nitrates et phosphates, et l'analyse de paramètres complémentaires lors de gros événements pluvieux ;
- La communication : via les bulletins communaux et les sites internet des communes, avec des propositions d'articles rédigés par le syndicat ;
- La coordination : réunions des commissions "agricole" et "collectivités" en 2018. L'animatrice de bassin versant assure également la coordination interne au syndicat, et a assisté à de nombreuses réunions et formations en 2018.

Après avis favorable du Bureau du 16 janvier, le Conseil est invité à :

- prendre acte du rapport d'activité du Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet pour l'année 2018.